

PLACE À LA CROISSANCE :

DE MEILLEURS CHOIX POUR UN AVENIR MEILLEUR

Plan de croissance proposé du

NORD DE L'ONTARIO

octobre 2009



Ministère de l'Énergie
et de l'Infrastructure

Ministère du Développement du
Nord, des Mines et des Forêts

Table des matières

1	Introduction	1
2	Vers une nouvelle économie	10
	INDUSTRIE MINIÈRE	11
	INDUSTRIE FORESTIÈRE	15
	ÉNERGIE VERTE	18
	BIOÉCONOMIE	22
	AGRICULTURE ET AQUACULTURE	23
	INDUSTRIES TOURISTIQUE ET CULTURELLE	25
	INVESTISSEMENTS ET CROISSANCE DES ENTREPRISES	27
3	Investir dans les gens et dans le progrès	30
	SANTÉ	31
	ÉDUCATION	33
	RECHERCHE ET INNOVATION	35
4	Établir de nouveaux rapports avec les peuples autochtones	38
	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES	39
	ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES AUTOCHTONES	42
5	Brancher et renforcer les communautés du Nord	44
	PLANIFICATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE	45
	PRESTATION DES SERVICES RÉGIONAUX	47
	TRANSPORTS	48
	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	51
	QUALITÉ DE VIE	53
6	Promouvoir l'intendance de l'environnement	55
	CHANGEMENTS CLIMATIQUES	54
	PROTÉGER LES ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET LES ÉCOSYSTÈMES	55
	PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES DANS LE GRAND NORD DE L'ONTARIO	56
	DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RESSOURCES	56
	PROTÉGER LES GRANDS LACS	57
	APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE SALUBRE	57
	TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE	58
7	Mise en œuvre	60
8	Annexe 1	63
9	Appendice 1	64

Figure 1 : Communautés du Nord de l'Ontario



1 Introduction

Contexte

L'économie mondiale vit des changements structurels rapides et profonds. Chaque région du monde tente de se donner un avantage concurrentiel et d'en tirer le meilleur parti possible en vue de connaître du succès dans ce nouvel environnement économique. En Amérique du Nord, la réussite économique et la vitalité des communautés dépendent de plus en plus de la connaissance, de la créativité et de l'innovation, des facteurs qui s'appuient sur des études universitaires et la formation spécialisée.

La croissance économique mondiale a été ralentie par l'incertitude des marchés financiers et la restructuration des secteurs économiques. Alors que l'Ontario, comme la plupart des pays dans le monde, doit affronter cette incertitude économique et la pression budgétaire qui l'accompagne, il faut en priorité planifier en misant sur l'utilisation plus efficace des investissements en cours et des actifs disponibles. Pour bien préparer l'avenir, il sera essentiel d'avoir pour le Nord de l'Ontario un plan à long terme qui fera preuve de vision et qui sera responsable sur le plan budgétaire.

Avec son vaste territoire où vivent des communautés à la fois fortes et diversifiées, et grâce à ses ressources naturelles uniques, le Nord de l'Ontario possède des atouts exceptionnels pour profiter de la transformation de l'économie mondiale. Grâce à la qualité de ses gens et à la richesse de son environnement, le Nord de l'Ontario a un avenir prometteur. Toutefois, des secteurs clés de l'économie du Nord, notamment la sylviculture, l'industrie minière et le tourisme subissent de profondes transformations et tous les partenaires devront collaborer de façon plus efficace et être plus innovateurs dans l'utilisation des ressources.

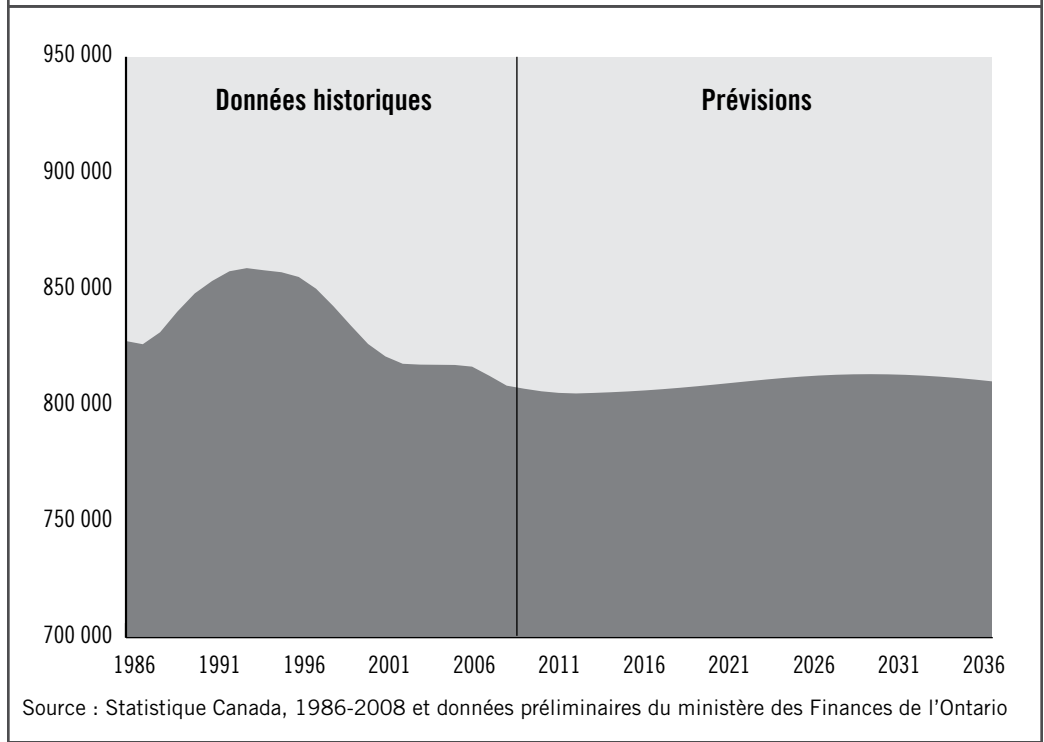
Le Nord a une superficie de 800 000 kilomètres carrés couvrant 90 % de la masse terrestre de l'Ontario. On y trouve 144 municipalités, 106 Premières Nations et communautés métisses, plus de 150 localités non constituées en municipalités, 46 régies locales des services publics et 191 régies des routes locales. La région est bordée par la baie James, la baie d'Hudson, le Québec, le Manitoba, le Minnesota et le Michigan, et elle occupe une partie importante des rives des Grands Lacs. Le Nord de l'Ontario est plus grand que la plupart des provinces canadiennes.

Figure 2 : Contexte international

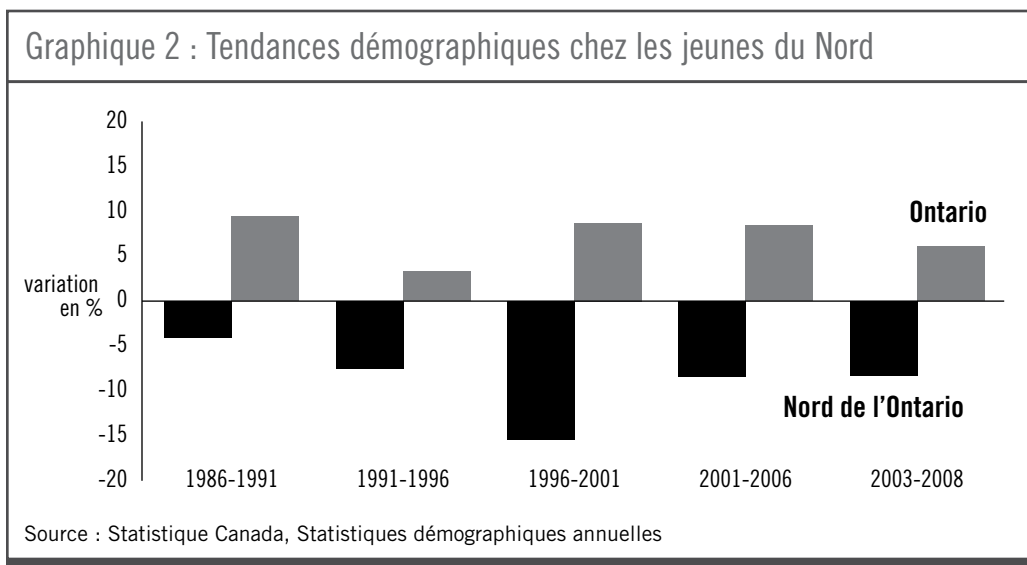


Avec cinq grands centres urbains qui sont autant de pôles régionaux, quatre centres urbains plus petits et un nombre important de communautés rurales, la région offre une grande diversité qui s'appuie sur une nature riche et un solide capital social. En 2008, la population était de 808 448 personnes, incluant une part importante des Autochtones (40 %) et des francophones de la province (26 %). Après une augmentation importante, puis un déclin entre 1987 et 2001, on assiste à une stabilisation de la population totale du Nord, et les prévisions laissent entrevoir une légère augmentation au cours des 20 prochaines années, surtout dans les grands centres urbains de Sudbury, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, North Bay et Timmins. Au cours des cinq dernières années, la forte croissance démographique des communautés autochtones et la diminution importante du nombre d'habitants qui quittent la région ont constitué les principaux facteurs expliquant l'augmentation de la population.

Graphique 1 : Prévisions démographiques pour le Nord de l'Ontario



La jeunesse relative des communautés autochtones constitue un atout important pour le Nord. Formant une population jeune avec un âge médian de 29 ans comparativement à 44 ans chez les non autochtones, les Autochtones représenteront le quart de la main-d'œuvre au cours de la prochaine génération. Il est donc primordial de s'assurer que les jeunes Autochtones participent à l'économie du Nord et à son développement. En 2008, le taux de chômage de la population autochtone était de 16 %, soit plus du double du taux de chômage des populations non autochtones. Le succès économique de la région dépend de la capacité à inverser cette tendance, à améliorer l'accès aux soins de santé et à créer de nouveaux programmes d'études pour les jeunes Autochtones.



L'innovation est également une condition essentielle du succès économique. L'économie du Nord s'appuie fortement sur le secteur des ressources, et particulièrement les industries forestière, minière et agricole qui comptent pour environ 7,6 % de l'économie régionale, alors qu'elles représentent à peine 1,9 % de l'économie provinciale. Historiquement dans ces industries du secteur primaire, le taux d'emploi est cyclique et est fonction des changements du prix des marchandises. Afin d'apporter une plus grande stabilité à leur économie fondée sur le secteur des ressources, beaucoup de régions, et c'est le cas du Nord de l'Ontario, ont misé sur l'innovation pour donner une valeur ajoutée à leurs activités commerciales. Cela a permis l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et amené la création d'entreprises axées sur la technologie et la recherche dans les domaines de la santé, de la bioéconomie et des sources d'énergie renouvelables. Parallèlement, le secteur public demeure un employeur important de l'économie du Nord avec 31,1 % des emplois, comparativement à 23 % pour l'ensemble de la province.

Graphique 3 : Emploi par secteur dans le Nord de l'Ontario

	Nord de l'Ontario	Ontario
Nombre total d'employés ('000)	364,5	6 687,3
Production de biens	23,4 %	22,8 %
Agriculture	1,1 %	1,3 %
Sylviculture, pêche, mines, pétrole et gaz	6,5 %	0,6 %
Services publics	0,8 %	1,0 %
Construction	6,4 %	6,6 %
Biens manufacturés	8,1 %	13,5 %
Production de services	76,6 %	77,2 %
Commerce	14,8 %	15,3 %
Transports et manutention	5,4 %	4,9 %
Finance, assurances, immobilier et marché locatif	3,4 %	7,1 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,9 %	7,5 %
Services d'affaires, d'intendance et de soutien	4,0 %	4,5 %
Services éducatifs	8,9 %	7,2 %
Services de santé et services sociaux	15,6 %	10,4 %
Information, culture, loisirs	3,8 %	4,6 %
Hébergement et alimentation	6,3 %	5,9 %
Autres services	3,8 %	4,2 %
Administration publique	6,6 %	5,4 %

Source: L'Enquête sur la population active 2008 de Statistique Canada.
Peut ne pas correspondre au total parce que les chiffres ont été arrondis.

L'intégration des technologies de l'information à l'économie constitue un autre facteur essentiel au développement économique, particulièrement pour les petites entreprises. Déjà, des investissements majeurs dans les services à large bande dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la recherche ont permis de stimuler l'économie axée sur le savoir, et d'améliorer les services destinés aux résidents du Nord. En généralisant l'utilisation de ces technologies de pointe, le Nord participera ainsi au réseau économique mondial.

But du Plan

En réussissant à survivre malgré les hauts et les bas du secteur des ressources au fil des ans, les résidents du Nord ont démontré de la résilience et de la détermination. Ils doivent désormais, collectivement, mettre ces atouts à contribution pour assurer leur avenir dans un monde qui évolue rapidement.

Pour que le Nord puisse relever les défis du XXI^e siècle, tous les partenaires et intervenants – les administrations publiques, les industries, les communautés, et les communautés autochtones – devront collaborer pour asseoir les bases de cette économie. Le Plan de croissance proposé du Nord de l’Ontario établit le cadre dans lequel doivent s’édifier ces bases.

Premièrement, bien que les ressources naturelles de la région offrent un énorme potentiel, il est essentiel de miser sur l’innovation et la recherche dans les secteurs clés que sont les industries forestière, minière et agricole, de façon que celles-ci profitent des avancées dans les secteurs de la bioéconomie et des énergies vertes. Également, l’innovation et l’utilisation accrue des technologies doivent amener les secteurs du tourisme, de la santé et de l’innovation à créer de nouveaux produits et à développer leur expertise.

Deuxièmement, le Plan affirme que l’amélioration de l’état de santé et du niveau d’études des résidents du Nord – tout en reconnaissant le défi particulier que représente l’accès des Autochtones à ces services – constitue une priorité absolue. Former une main-d’œuvre compétente et en bonne santé, et développer une culture axée sur l’innovation, la collaboration et l’entrepreneuriat permettront au Nord de profiter des retombées de la nouvelle économie.

Troisièmement, le Plan proposé affirme que, dans tous les secteurs d’activité, le développement de nouveaux rapports avec les communautés autochtones est sous-jacent à la réussite. Les efforts pour favoriser la participation des Autochtones à l’économie devront viser à développer les programmes éducatifs qui leur sont offerts et à améliorer leur état de santé.

Quatrièmement, pour attirer et retenir des investisseurs, il est essentiel de faire la promotion de la région en tant qu’entité propre – une entité disposant de communautés fortes et de réseaux de transport étendus et de solides infrastructures en matière de services à large bande et d’énergie. Pour optimiser les retombées de ces investissements et répondre aux besoins de la population et de l’économie, il sera nécessaire de développer des partenariats et la collaboration.

Enfin, il est essentiel d’avoir un environnement propre et sain si l’on veut assurer l’avenir de la région.

Il ne faut pas hésiter à prendre des risques calculés. Le Plan proposé jette les bases d’une nouvelle ligne de conduite. Il s’inscrit dans les grandes tendances mondiales des changements technologiques rapides, de l’émergence de nouveaux modèles d’échanges commerciaux, de l’importance croissante de l’économie du savoir et de la concurrence de plus en plus forte pour avoir accès au financement et à une main-d’œuvre qualifiée. Qui plus est, le Plan s’appuie sur les principaux atouts du Nord.

Une vision pour le Nord de l'Ontario

Nous sommes en 2036 dans le nouveau Nord de l'Ontario.

Le Nord de l'Ontario dispose d'une main-d'œuvre compétente, instruite et en santé, s'appuie sur des ressources de calibre mondial, des technologies de pointe et des infrastructures modernes. Les compagnies parcourent le monde afin de trouver les meilleurs endroits où créer des emplois, investir et desservir les marchés mondiaux.

Les communautés sont reliées entre elles et avec le monde, et elles constituent pour les nouveaux arrivants des milieux dynamiques et accueillants. Les municipalités, les communautés autochtones, les pouvoirs publics et les industries collaborent pour atteindre des objectifs communs sur les plans économique, environnemental et communautaire.

Principes directeurs

Pour que cette vision devienne réalité, il faudra les efforts combinés des pouvoirs publics et des divers partenaires dans l'ensemble du Nord de l'Ontario, et ces efforts devront respecter six principes clés :

1. Créer une région très productive qui se distingue par une économie diversifiée, compétitive à l'échelle mondiale et offrant à sa population de nombreuses perspectives sur le plan professionnel.
2. Développer une main-d'œuvre très qualifiée et très compétente pour soutenir l'économie du savoir et l'excellence dans l'exercice des divers métiers.
3. Collaborer avec les communautés autochtones afin d'y hausser le niveau d'études et d'y développer l'emploi.
4. Développer des réseaux étendus de transport, d'énergie et de communications ainsi que des infrastructures éducatives et sociales pour soutenir des communautés fortes et trépidantes.
5. Faire preuve de leadership en matière de développement durable et de gestion environnementale.
6. Établir des partenariats innovateurs afin d'optimiser les ressources et s'assurer que le Plan de croissance atteint ses objectifs ambitieux et est viable sur le plan économique.

Mode de fonctionnement du Plan

Le présent document est le Plan de croissance proposé en vertu de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance* et touche la zone du Plan de croissance du Nord de l'Ontario, définie dans le Règlement de l'Ontario 416/05, modifié.

La *Loi sur les zones de croissance*, qui a reçu la sanction royale le 13 juin 2005, vise à :

- (a) permettre que les décisions concernant la croissance soient prises de manière à maintenir une économie solide, à bâtir des communautés fortes et à favoriser un environnement sain et une culture de préservation;
- (b) favoriser un processus rationnel et équilibré de prise de décisions concernant la croissance qui tire parti des priorités, des points forts et des possibilités des communautés, et qui utilise l'infrastructure de manière efficiente;
- (c) permettre que la croissance soit planifiée d'une façon qui tienne compte d'une perspective géographique large et qui soit intégrée sans être gênée par les limites naturelles et municipales;
- (d) faire en sorte qu'une vision et des objectifs à long terme guident la prise de décision concernant la croissance, et prévoir la coordination des politiques de croissance entre tous les ordres de gouvernement.

Le Plan de croissance proposé du Nord de l'Ontario définit le cadre stratégique et établit les politiques et les interventions à mener par le gouvernement de l'Ontario en vue de collaborer avec les communautés, les entreprises, les communautés autochtones et les partenaires du secteur public, de les soutenir et de s'engager auprès de tous ces acteurs au cours des 25 prochaines années.

Le cadre stratégique comprend cinq thèmes : Vers une nouvelle économie, Investir dans les gens et dans le progrès, Établir de nouveaux rapports avec les peuples autochtones, Brancher et renforcer les communautés du Nord et Promouvoir l'intendance de l'environnement.

Pour chacune de ces thèmes, le Plan propose un ensemble de mesures que la province, de concert avec ses partenaires, mettra en place afin que la vision de communautés prospères, novatrices et engagées dans le Nord de l'Ontario devienne une réalité.

Le présent document constitue donc un plan directeur en vue d'assurer l'avenir économique de la région, ainsi que la coordination des processus décisionnels et des investissements.

Le Plan de croissance proposé du Nord de l'Ontario s'appuie sur les discussions élargies qui ont cours dans tout le Nord de l'Ontario depuis trois ans et qui portent sur l'avenir de l'économie et des communautés. Plus de 2 500 résidents du Nord ont soumis leurs commentaires lors de plus de 80 événements qui se sont tenus dans tout le Nord, et notamment 13 forums régionaux, 13 tables techniques, le sommet *Pensez Nord*, 20 rencontres avec des communautés autochtones et des ateliers auxquels ont participé plus de 200 jeunes. Le Plan proposé s'appuie également sur une grande quantité de rencontres avec des associations du Nord de l'Ontario et des élus, de même que sur des commentaires reçus par la poste ou soumis par le site www.placealacroissance.ca.

La mise en œuvre des stratégies du Plan de croissance requerra un effort collectif et la collaboration de chacun, et tous devront collaborer en faisant preuve de souplesse et de débrouillardise, et en étant capables de développer de nouvelles relations et de mettre en place de nouveaux mécanismes. Le développement de l'économie et des communautés du Nord repose sur la création d'un réseau dynamique reliant les communautés, les industries et les institutions.

Faites-nous part de votre opinion

Nous ferons bon accueil à vos commentaires, car ils nous permettront sans doute d'améliorer le Plan de croissance du Nord de l'Ontario.

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario est une initiative mixte du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires en les adressant au :

Plan de croissance proposé du Nord de l'Ontario
Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts,
159, rue Cedar, bureau 601, Sudbury (Ontario) P3E 6A5

Télécopieur : 1-877-465-4411
Courriel – northerngrowthplan@ontario.ca
Vous pouvez remplir la fiche de commentaires en ligne
à www.placealacroissance.ca

Pour en savoir plus, veuillez composer le 1-866-479-9781

Veuillez nous faire part de vos commentaires au plus tard le 1^{er} février 2010.

2 Vers une nouvelle économie

« À une époque où les pays se livrent une concurrence de plus en plus forte, la productivité de chaque citoyen devient importante non seulement pour le bénéfice personnel, mais également pour le bien du pays tout entier. »

*Michael Gallis,
conférencier,
Sommet Pensez Nord*

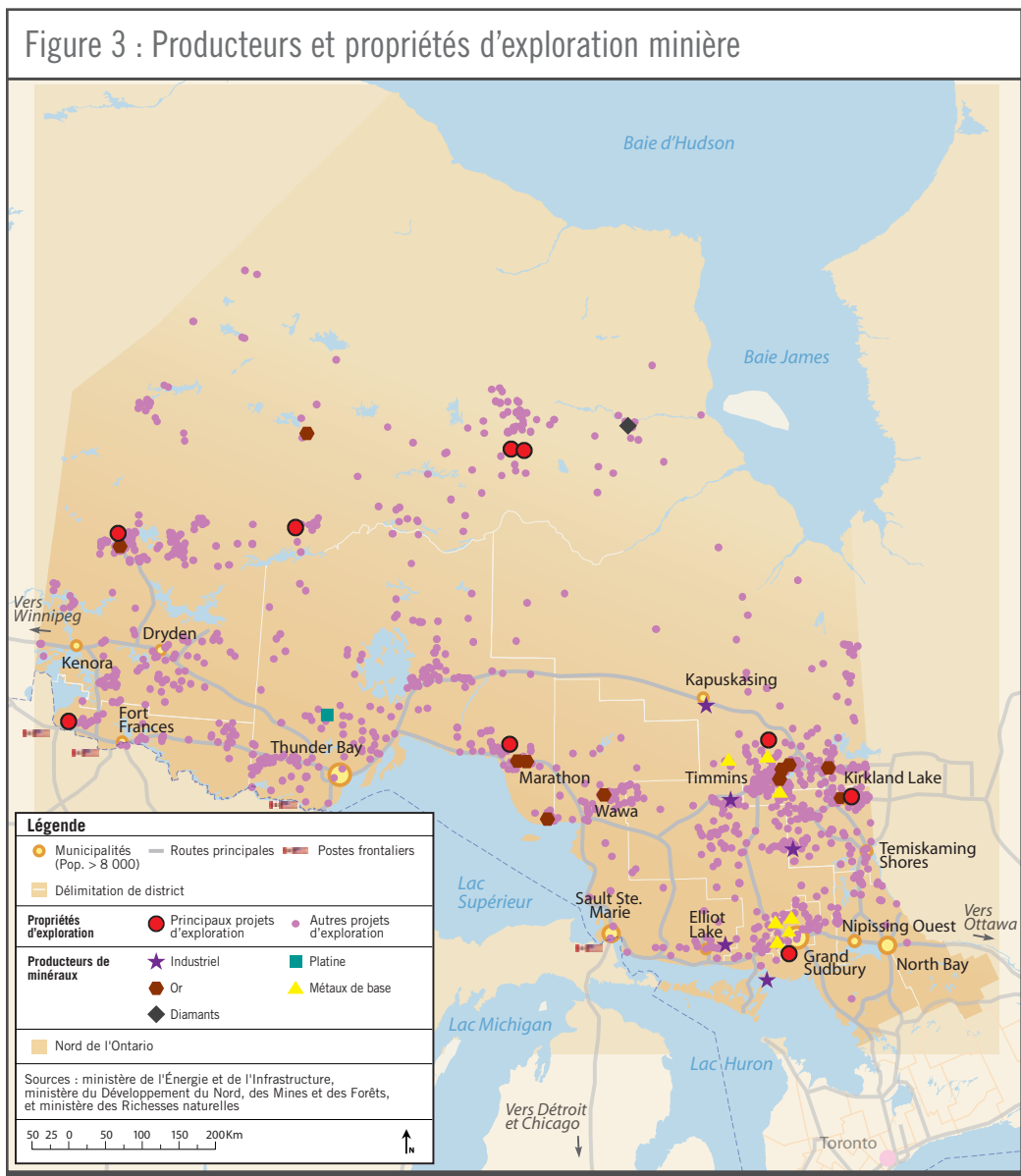
Au cours des 25 prochaines années, le Nord de l'Ontario sera positionné comme une région axée sur l'économie du savoir et qui mise sur ses atouts traditionnels, tout en faisant une large place à l'innovation et à la collaboration. Dans les secteurs minier et forestier, on mettra l'accent sur les nouvelles technologies, les services et produits à valeur ajoutée et la gestion durable des ressources. L'agriculture et l'aquaculture offriront un bon potentiel de développement tant sur le marché local que sur les marchés à créneaux, alors que la recherche et l'innovation permettront d'exploiter le potentiel des bioproduits. En tourisme, de nouveaux produits et services attireront une clientèle intérieure et internationale, et de nouveaux créneaux se développeront dans les secteurs des soins de santé, de l'énergie, des médias numériques et de la bioéconomie.

Dans certains cas, il s'agit déjà d'une réalité – le taux d'emploi dans les services professionnels, scientifiques et techniques a doublé dans le Nord depuis 1987. Dans une économie mondiale qui subit de rapides transformations toutefois, le Nord doit se préparer à conserver, voire à renforcer son avantage concurrentiel.

INDUSTRIE MINIÈRE

Le Nord de l'Ontario est l'une des plus importantes régions minières dans le monde et il génère 75 % de la production minière de la province qui, en 2008, totalisait 9,6 milliards de dollars, et il compte pour la plus grande part des dépenses records d'exploration de 660 millions de dollars. Les 28 mines métallifères de l'Ontario sont situées dans le Nord, où l'on mène actuellement quelque 800 projets d'exploration.

Les minéraux et les métaux sont utilisés dans tous les secteurs de l'activité humaine, que ce soit dans la fabrication de voies ferrées ou celle de stimulateurs cardiaques. L'exploitation minière est une des pierres angulaires de l'économie du Nord et attire des entreprises exportant partout dans le monde.



La découverte de nouveaux gisements, les mesures incitatives à l'exploration et une réglementation renforcée pour préserver l'environnement permettront d'assurer la compétitivité de l'industrie et d'attirer des investissements.

L'industrie minière du Nord de l'Ontario a de larges assises, disposant de fours de fusion et d'installations de traitement imposants, d'un secteur de fourniture de matériel et d'équipement prospère et d'un solide réseau de chercheurs, d'établissements d'enseignement et de fournisseurs. La collaboration de tous peut assurer la compétitivité à long terme. Établir des liens avec des établissements d'enseignement permettra de développer une main-d'œuvre compétente et d'accroître les perspectives pour les Autochtones et les jeunes afin de soutenir le développement des communautés, tout en comblant les besoins en main-d'œuvre des entreprises.

Avec plus de 400 entreprises œuvrant dans la fabrication de produits métallurgiques, l'exploration spécialisée et les technologies environnementales, le secteur de la fourniture de services et d'équipement miniers est florissant. Les entreprises du Nord sont également présentes à Toronto, principal centre mondial pour l'investissement minier et qui accueille le siège de bien des compagnies minières, de même que la nouvelle *Diamond Bourse of Canada*, où s'effectue le commerce en gros des diamants. L'industrie minière du Nord de l'Ontario est en bonne position pour connaître une expansion au moment où l'économie mondiale semble se remettre sur pied et que se développent de nouveaux marchés.

L'ouverture de nouvelles mines et l'expansion de mines existantes constituent le moteur du développement des infrastructures régionales, et notamment des routes, des réseaux de télécommunication, de l'énergie et des infrastructures communautaires et, par le passé, cela a profité non seulement aux communautés locales, mais également aux fournisseurs de matériel, de services et de main-d'œuvre. Planifier le développement des infrastructures régionales en fonction des développements prévus dans l'industrie minière permet d'optimiser les ressources et de favoriser le développement durable tant de la région que des communautés.

« L'innovation et la commercialisation, voilà les éléments clés. Il faut dès maintenant développer de nouvelles technologies et de nouveaux produits en prévision du prochain boom économique. »
Jon Baird, Association canadienne des exportateurs d'équipements et services miniers

La Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux met l'accent sur une industrie qui est compétitive sur le plan mondial, tout en favorisant le développement durable et des pratiques sécuritaires et respectueuses de l'environnement. Aujourd'hui, l'exploitation minière laisse moins de traces dans l'environnement et de nouvelles solutions se développent quant à la réutilisation des terres exploitées. Le Nord ontarien peut être un chef de file dans le développement des technologies respectueuses de l'environnement dans le secteur de l'exploitation minière.

La région est bien placée pour soutenir le leadership mondial de son industrie minière et assurer sa compétitivité par sa capacité d'innover constamment, le développement d'activités à valeur ajoutée, et de nouveaux produits et par l'implantation de technologies de pointe.

Plan d'action

1. Par l'entremise du Conseil d'orientation pour la grappe industrielle minière de l'Ontario, et en profitant d'autres occasions, renforcer la position de l'Ontario comme chef de file mondial de l'industrie minière, maintenir l'avantage concurrentiel de la province et développer la grappe industrielle minière du Nord de l'Ontario.
2. Investir dans la recherche et l'innovation (p. ex., les techniques d'exploitation souterraine profonde, la fermeture des mines et les processus de restauration des sites) afin d'améliorer l'efficacité des modes d'exploitation en Ontario. Mettre en place des « initiatives vertes » afin d'accroître l'efficacité énergétique et la gestion des résidus dans le secteur minier.
3. Lier le développement minier au développement des infrastructures régionales.
4. Continuer d'offrir des mesures incitatives afin de stimuler les investissements dans l'exploration minière en Ontario.
5. Constituer et tenir un registre des entreprises qui fournissent du matériel et des services miniers dans le Nord, et élaborer une stratégie d'exportation pour ouvrir de nouveaux marchés, tant au pays qu'à l'étranger.
6. Les modifications à la *Loi sur les mines* de l'Ontario assureront le développement durable et écologique de l'industrie minière et favoriseraient la participation des Autochtones à cette industrie, de même que des processus réglementaires plus rapides et plus transparents (p. ex., la délivrance de permis) en adoptant l'approche du guichet unique.
7. Accroître les activités de cartographie géoscientifique afin d'accélérer la découverte de nouveaux gisements.
8. Développer des initiatives pour assurer une meilleure compréhension du public des pratiques en matière d'exploration et d'exploitation minière, de leur impact sur l'environnement et de l'importance des métaux et des minéraux dans nos activités quotidiennes.

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Le Nord de l'Ontario comprend 690 000 kilomètres carrés de forêts de la Couronne – des terres où l'on trouve beaucoup de ressources naturelles et une grande biodiversité. Pendant des décennies, l'industrie forestière a été un moteur économique puissant pour la province et la région, mais elle vit aujourd'hui de profondes mutations, tant pour ce qui est de la production que des marchés. L'exploitation forestière dans le Nord – surtout les secteurs du bois d'œuvre et des pâtes et papiers – a connu des changements structurels sur le plan de la demande, en raison de l'émergence des médias en ligne qui remplacent les médias imprimés et du bois d'ingénierie qui remplace le bois d'œuvre. D'autres régions du monde où poussent des espèces à croissance rapide ont augmenté leur part du marché mondial. Malgré ces changements fondamentaux, l'industrie forestière contribue toujours de façon importante à l'économie ontarienne, générant une activité annuelle d'environ 15 milliards de dollars. L'industrie forestière du Nord de l'Ontario emploie 14 000 personnes dans 26 communautés.

Si l'industrie subit de profonds changements, de nouveaux marchés s'ouvrent, notamment pour les biocomposites, les nanotechnologies, les biocombustibles à base de granulés de bois, les produits durables sur le plan de l'environnement et les composants fonctionnels de construction écologique. De plus, les entreprises de services et de fournitures du secteur forestier du Nord de l'Ontario possèdent une expertise exportable tant sur le marché national qu'international. Le gouvernement de l'Ontario est actuellement à revoir son mode de tenure forestière et de détermination des prix pour favoriser un meilleur accès à la fibre et une plus grande diversification du secteur forestier, et ainsi mieux répondre aux nouveaux besoins du marché. De plus, cela permettra de stimuler les investissements, l'innovation et l'emploi.

Les forêts du Nord contribuent également, sur le plan mondial, à la séquestration du carbone et à l'atténuation des changements climatiques. Assurer la pérennité et la santé des forêts exigera de nouvelles avancées scientifiques afin de contrer les changements climatiques et les espèces envahissantes. En investissant dans la recherche, le Nord de l'Ontario peut devenir un leader mondial dans l'atténuation des changements climatiques.

L'industrie forestière de l'avenir aura besoin d'une main-d'œuvre qui possède une expertise technique en matière de gestion et de régénération des forêts, d'ingénierie, de chimie et de sciences de l'environnement. Le leadership et la collaboration entre l'industrie, les communautés, les organisations autochtones, les établissements d'enseignement, les chercheurs et les pouvoirs publics seront des valeurs clés pour assurer la pérennité de l'industrie.

Norfab est un fabricant international de produits du bois à valeur ajoutée, incluant des fermes de toit, des remises de jardin préfabriquées, des kiosques de jardin et des tables de pique-nique destinés au marché national de la construction.

Plan d'action

1. Mettre en œuvre un nouveau mode de tenure forestière et de détermination des prix afin de donner un accès plus équitable aux ressources de la forêt pour favoriser l'innovation et la croissance du secteur forestier, de la bioéconomie et d'autres secteurs industriels de l'industrie forestière. Examiner les possibilités d'assouplir le fardeau réglementaire et de mieux diffuser l'information sur la ressource forestière.

2. Créer un Conseil d'orientation pour la grappe industrielle forestière afin de favoriser la collaboration entre l'industrie, les syndicats, les communautés, les peuples autochtones, les chercheurs, le secteur de l'éducation et d'autres organisations du secteur forestier et les pouvoirs publics, et de contribuer ainsi au renforcement et à la diversification de l'industrie.

3. Axer le soutien des entreprises sur le développement de produits à forte intensité de savoir et qui offrent une valeur ajoutée et sur le développement de nouveaux marchés, incluant les secteurs de l'équipement, des fournitures et des services forestiers. Accroître l'utilisation de technologies novatrices afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des produits.

4. Poursuivre les efforts d'innovation afin d'améliorer la santé des forêts, favoriser leur régénération et développer de nouveaux produits forestiers :
 - a) Pousser la recherche et améliorer l'expertise de commercialisation en santé des forêts, de propriété, d'utilisation et de régénération des diverses essences ontariennes et d'adaptation aux changements climatiques.
 - b) Collaborer avec l'industrie afin de développer de nouvelles utilisations de la biomasse forestière pour les marchés de la bioéconomie.
 - c) Dans le cadre de la Stratégie de renouvellement des forêts de la Couronne, adopter des techniques novatrices de replantation et de régénération des forêts.

5. Reconnaître le bois comme une ressource renouvelable et accroître son utilisation dans la construction.
- a) Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments publics.
 - b) Faire connaître la grande qualité du bois ontarien et les pratiques écologiques de gestion des forêts en élaborant une stratégie de marque « verte », et exporter les initiatives de commercialisation nationales et provinciales.
 - c) Modifier les codes et les normes régissant la construction pour permettre l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments de hauteur moyenne.

ÉNERGIE VERTE

Des améliorations seront apportées à six réseaux principaux de transport de l'électricité, dont les lignes de transport d'énergie nord-sud de Sudbury à Barrie, ainsi qu'une ligne est-ouest, de Nipigon à Wawa.

À long terme, l'expansion prévue de la capacité de transport dans le Nord de l'Ontario permettra à la région d'accroître sa production d'énergie de façon à soutenir la croissance industrielle et à créer plus d'emplois dans le Nord, tout en répondant à la demande provenant d'autres régions de la province.

La proximité et la disponibilité de ses ressources naturelles donnent au Nord un avantage concurrentiel important en vue d'accroître sa production d'énergie provenant de sources d'énergie renouvelables. Les rivières Albany, Abitibi et Mattagami offrent un potentiel hydroélectrique exceptionnel en matière de production d'énergie fiable, propre et verte pour des années à venir. Puisque ce potentiel énergétique est situé surtout dans des zones

Figure 4 : Plans d'expansion du réseau de transport d'énergie



de traité, il représente pour les communautés autochtones une excellente occasion de développer des partenariats économiques.

La rive nord du lac Huron et la rive est du lac Supérieur recèlent des régimes éoliens parmi les plus prometteurs du Canada, et les investisseurs continueront de vouloir exploiter ces vents. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les forêts du Nord de l'Ontario et les terres agricoles renferment un fort potentiel de biocombustibles susceptible de soutenir des secteurs industriels axés sur les ressources.

Avec l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* de l'Ontario plus tôt cette année, le temps est venu pour les communautés, les communautés autochtones, les industries et les entrepreneurs d'investir dans les sources d'énergie renouvelables. De même, les investissements prévus dans les réseaux de transport et de distribution dans le Nord au cours de la prochaine décennie permettront d'augmenter jusqu'à 65 % la capacité de transport d'énergie du Nord et la capacité de générer de nouveaux projets d'énergie renouvelable par rapport à la capacité actuelle. Cela donnera accès à des milliers de mégawatts d'énergie propre et renouvelable à aménager.

La réalisation de ces projets amènera la création et la sauvegarde de milliers de nouveaux emplois, notamment dans les secteurs de la construction, de l'entretien et d'autres secteurs spécialisés, et le Nord jouera ainsi un rôle de leader pour la production d'une énergie plus durable en Ontario.

Plan d'action

1. En collaboration avec l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et Hydro One, la province réalisera des investissements considérables en vue d'améliorer son réseau de transport d'énergie et accroître la production de sources d'énergie renouvelables dans le Nord de l'Ontario. Des investissements de 2,3 milliards de dollars sur les trois prochaines années sont déjà engagés dans l'ensemble de la province, et près de la moitié de cette somme sera investie dans le Nord de l'Ontario ou servira à améliorer l'intégration du réseau du Nord au réseau provincial.
 - a) Parmi les projets figurent l'établissement d'une ligne est-ouest, l'augmentation de la capacité de la ligne nord-sud, ce qui contribuera à l'élimination des zones orange et jaune qui, dans certains secteurs, empêchent la connexion au réseau.

2. Poursuivre la création des outils prévus dans la *Loi sur l'énergie verte* pour accroître les investissements des entreprises et des communautés dans les sources d'énergie renouvelables.
 - a) Un nouveau système provincial de tarif de soutien afin de garantir le prix de production à partir de sources d'énergie renouvelables et de favoriser la diversité des promoteurs, qui peuvent être des communautés, notamment autochtones, et des coopératives aussi bien que des promoteurs privés.
 - b) La garantie de traitement accéléré à l'occasion des principaux processus d'évaluation des projets afin de réduire les coûts de démarrage.
 - c) La création d'un Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable afin de guider les promoteurs tout au long des divers processus d'approbation.
 - d) Le soutien aux municipalités pour le coût des infrastructures par l'entremise du Programme d'aide aux municipalités pour les projets d'énergie renouvelable.
 - e) Le soutien financier sous forme de subvention aux groupes communautaires en vue de participer aux coûts de développement par l'entremise du Programme de partenariats énergétiques communautaires.
 - f) Les exigences en matière de contenu local qui font partie du Programme des tarifs de soutien contribueront à stimuler l'industrie manufacturière et l'emploi et, ultimement, à faire de l'Ontario un pôle pour l'investissement dans les sources d'énergie renouvelables fournissant l'énergie à l'industrie manufacturière.

3. Donner aux communautés autochtones l'occasion de participer au développement des sources d'énergie renouvelables grâce à de nouvelles politiques et de nouveaux programmes provinciaux destinés à développer la capacité industrielle et à favoriser les partenariats économiques.
- a) Le Programme de garantie d'emprunt pour les Autochtones, dont le budget est de 250 millions de dollars, soutiendra la participation des Autochtones à des projets de production et de transport d'énergie renouvelable en garantissant jusqu'à 75 % du capital investi par une communauté autochtone. Cette aide contribuera à assurer le financement des projets et à réduire les coûts d'emprunt.
 - b) La ristourne aux communautés autochtones en vertu du système de tarif de soutien permettra à celles-ci d'accroître le rendement du capital investi dans des projets énergétiques auxquels participent les Autochtones.
 - c) Le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones permettra d'optimiser la participation des Autochtones à des projets d'énergie renouvelable et contribuera à développer la capacité de la communauté par l'entremise des trois volets du programme d'aide : l'aide financière aux plans énergétiques communautaires servant à établir les besoins locaux et les possibilités en matière d'énergie renouvelable; l'aide financière pour des études de faisabilité et des analyses de rentabilisation et d'autres coûts accessoires; l'aide financière pour la mise sur pied d'un réseau d'énergie renouvelable pour les Autochtones en vue de faciliter le partage des connaissances et des pratiques exemplaires.
-
4. Hydro One et l'Office de l'électricité de l'Ontario collaboreront avec les communautés hors réseau et le gouvernement du Canada en vue de cibler les occasions et d'évaluer la faisabilité de solutions de rechange à l'énergie produite à partir du diesel.

BIOÉCONOMIE

« La bioéconomie favorisera le renouveau des industries forestière et agricole et redynamisera les collectivités rurales. »
*Dr. Jim Dangerfield,
vice-président exécutif,
FP Innovations*

Avec la profusion de ses ressources naturelles, le Nord de l'Ontario peut devenir un pôle de l'industrie ontarienne naissante de la bioéconomie. Prolongement naturel de l'industrie forestière du Nord, la bioéconomie y emploie déjà environ 4 000 personnes. Le marché mondial des produits renouvelables et des bioproduits devrait atteindre quelque 125 milliards de dollars, et le potentiel de création d'emplois dans ce secteur est considérable.

Ce potentiel économique touche la production de bioplastiques, de produits composites et biochimiques, ainsi que l'utilisation de résidus de bois, d'herbes, d'arbres, d'algues et de sources d'énergie renouvelables.

Un nouveau Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie, à Thunder Bay, est le chef de file du développement d'une bioéconomie novatrice et durable, et il collabore avec l'industrie et les centres de recherche régionaux. Ce développement sera accéléré par une collaboration accrue entre les divers secteurs pour développer de nouvelles utilisations des fibres ligneuses dans l'industrie manufacturière et en développant de nouvelles applications manufacturières (p. ex., pelletiseurs, chaudières pour la biomasse à des fins résidentielles et commerciales).

Partout dans le monde, des pays consacrent beaucoup d'efforts à développer leur propre secteur de la bioéconomie. Pour assurer son avenir, le Nord doit se doter de stratégies pour la recherche, le développement et la commercialisation; il doit encourager l'entrepreneuriat et attirer des investissements afin de favoriser l'innovation et de contribuer à la création de nouvelles entreprises et à l'expansion des entreprises existantes. Ces interventions contribueront à donner au Nord de solides assises dans un marché qui croît rapidement.

Plan d'action

1. Par l'entremise du Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie, élaborer et mettre en œuvre un plan sur la bioéconomie du Nord de l'Ontario qui tienne compte des initiatives provinciales en matière de bioéconomie, s'appuie sur une analyse du marché des bioproduits et une stratégie de développement, et englobe les activités manufacturières liées à cette industrie.

AGRICULTURE ET AQUACULTURE

Avec plus de 2 800 fermes représentant 10 % des grandes exploitations agricoles de l'Ontario, le Nord de l'Ontario peut accroître sa production agricole afin de répondre à la demande des marchés. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les biocombustibles et la bioéconomie constituent, avec la production d'aliments, des secteurs offrant de nouveaux débouchés.

Les terres fertiles du Nord génèrent une activité économique annuelle de plus de 200 millions de dollars en récolte et en bétail. Les principales régions agricoles que sont Rainy River, Thunder Bay, Algoma, Manitoulin, Sudbury, Nipissing et Timiskaming emploient plus de 6 000 personnes qui œuvrent dans les productions laitière, bovine, avicole, céréalière, oléagineuse, ainsi que la production de sirop d'érable et de gazon.

Pour atteindre son potentiel en matière de production alimentaire, le Nord de l'Ontario doit améliorer la recherche agricole, l'éducation et la formation de sa main-d'œuvre en vue de développer des pratiques agricoles adaptées aux sols et au climat de la région. Il faut établir des mesures pour inciter l'industrie à adopter rapidement des technologies et des pratiques novatrices. L'amélioration des installations d'entreposage et de traitement, de même que l'adoption de nouvelles approches de mise en marché peuvent accroître la disponibilité de produits locaux.

L'aquaculture d'eau douce en cage du Nord de l'Ontario est la plus importante du Canada et offre un potentiel de croissance dans le respect de l'environnement. Un centre de recherche spécialisé pourrait permettre de développer de nouvelles pratiques écologiques et favoriser le développement des activités terrestres.

Un meilleur accès aux produits frais locaux – particulièrement dans les régions éloignées – comporte des avantages tant sur le plan de la santé des personnes que sur le plan économique. La production locale d'aliments et d'énergie peut aider les communautés à être autosuffisantes et moins dépendantes des marchés extérieurs. De plus, partout dans le monde, la demande pour une production alimentaire socialement et environnementalement responsable augmente – un avantage concurrentiel pour l'industrie du Nord qui privilégie des pratiques agricoles durables.

Thornloe Cheese produit des fromages de renommée mondiale, constitue une attraction touristique et sert de point de distribution pour les producteurs laitiers qui vendent leurs produits dans le Nord de l'Ontario.

Plan d'action

1. Accroître la production agricole, développer l'aquaculture d'eau douce et la quantité de produits transformés à valeur ajoutée produits dans le Nord afin de répondre à la demande des marchés en favorisant l'augmentation du nombre d'exploitants, en mettant en œuvre des stratégies d'exportation de produits à créneau et en offrant un soutien sous forme de capital souple. Accroître le nombre d'entreprises du Nord bénéficiant des programmes d'expansion des affaires comme le programme Canada-Ontario Cultivons l'avenir.
2. Créer des plans de développement agricole de district qui indiquent les besoins d'amélioration des terres, d'infrastructures régionales d'entreposage et de traitement, de nouveaux marchés, qui établissent les priorités en matière de recherche et de formation, et accorder une aide financière intergouvernementale pour mener ce plan à bien. Collaborer avec les pouvoirs publics, les communautés et l'industrie afin d'améliorer l'accès à des technologies et des infrastructures favorisant la compétitivité.
3. Développer les marchés locaux par des initiatives favorisant l'achat local par le public et l'État.
4. Simplifier la réglementation afin de favoriser la création de nouvelles exploitations agricoles tout en maintenant des normes élevées de salubrité des aliments.
5. Collaborer avec l'industrie et le gouvernement fédéral pour développer la recherche en agriculture et en aquaculture dans le Nord en vue de favoriser la production et le traitement durable des aliments dans le respect de l'environnement et du climat de la région. Renforcer la recherche, les programmes d'éducation et les réseaux industriels afin d'accélérer le développement de technologies novatrices.

INDUSTRIES TOURISTIQUE ET CULTURELLE

L'offre touristique dans le Nord de l'Ontario comprend diverses activités de plein air comme la pêche, la chasse, la randonnée, le canoë, la visite de parcs, mais comprend en outre diverses attractions, des installations culturelles et des festivals dans les principales villes du Nord. En 2007, le Nord a attiré 7,7 millions de visiteurs, générant une activité économique de 1,4 milliard de dollars et employant 13 000 personnes. Le potentiel de croissance est important, notamment pour le tourisme nature, le tourisme expérientiel, le tourisme dans la région des Grands Lacs et dans les régions mettant en évidence les cultures autochtone, métisse et francophone.

Les habitudes des consommateurs évoluent rapidement dans l'industrie du tourisme. Partout dans le monde, on constate que l'âge et le niveau de revenu des touristes changent. De plus en plus, ceux-ci magasinent en ligne et les destinations qui ne disposent pas du service Internet haute vitesse sont très désavantagées. Pour protéger leur marché, les exploitants doivent adopter les nouvelles technologies, améliorer leurs installations, accroître leur expertise et s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs.

Des rapports récents, dont le rapport *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme*, publié sous la direction de Greg Sorbara en février 2009, et le rapport *Le Nord-Ouest de l'Ontario : les changements à venir*, du facilitateur économique pour le nord-ouest de l'Ontario, publié en février 2008, proposent de nouvelles approches qui mettent l'accent sur la collaboration entre les divers intervenants touristiques régionaux, de nouveaux modèles de mise en marché, des infrastructures améliorées et des produits touristiques bonifiés offrant aux visiteurs une expérience plus positive et agréable. De plus, l'accès des entreprises touristiques et culturelles à du capital de même que l'amélioration du niveau de service et la formation du personnel d'accueil constituent des enjeux déterminants.

Cinéfest Sudbury est le quatrième festival international du film en importance au Canada et accueille plus de 30 000 personnes chaque année.

Plan d'action

1. Adopter une approche régionale pour le Nord de l'Ontario et collaborer avec la Société du Partenariat ontarien du marketing touristique pour mettre en œuvre une stratégie détaillée de développement touristique axée sur les secteurs à forte croissance, et qui s'inscrit dans les campagnes de mise en marché provinciales et nationales. Mettre l'accent sur la promotion des atouts touristiques du Nord comme le tourisme nature et le tourisme dans les communautés autochtones.

2. Faciliter les partenariats destinés à améliorer l'expérience touristique dans le Nord de l'Ontario en mettant l'accent sur la satisfaction générale des clients.
 - a) Créer des produits touristiques souples et de grande qualité à l'intention des visiteurs canadiens et étrangers (p. ex., des formules tout inclus, voyages nolisés).
 - b) Accroître les outils de recherche et l'information touristique disponibles pour l'industrie et les communautés afin de favoriser le développement de produits et d'attirer des investissements.
 - c) Renforcer les liens avec les établissements d'enseignement postsecondaire en vue de développer les compétences des travailleurs en affaires électroniques, en marketing, en service à la clientèle et pour ce qui concerne l'accueil.

3. Investir dans des infrastructures stratégiques pour améliorer la compétitivité de l'industrie touristique et améliorer l'expérience des visiteurs.

4. Accélérer les partenariats entre les intervenants des industries des médias numériques et de la culture d'une part, et les établissements d'enseignement postsecondaire d'autre part afin de développer les compétences des travailleurs et d'attirer des investissements dans la production d'œuvres télévisuelles, cinématographiques et des nouveaux médias.

5. Inciter les régions à développer leur programmation culturelle en tenant compte de la planification des activités touristiques, du développement économique et de l'aménagement du territoire.

INVESTISSEMENTS ET CROISSANCE DES ENTREPRISES

En raison du fort potentiel qu'offrent ses industries des mines, des forêts, de la bioéconomie, de l'agriculture, de l'énergie et du tourisme, le Nord devra réussir à attirer des investissements et à développer une culture de l'entrepreneuriat plus forte.

Le Nord de l'Ontario devra consentir des efforts sans précédent pour attirer les investisseurs étrangers. Les transformations que subit l'économie mondiale entraînent une modification des modèles commerciaux et des modes d'investissement. Avec la croissance des économies des pays asiatiques et la reprise économique qui s'amorce, la concurrence pour attirer les capitaux augmentera. Pour réussir, le Nord devra faire preuve de dynamisme, avoir une offre concertée soutenue par des politiques et des stratégies gouvernementales solides et devra affronter des concurrents déterminés eux aussi à attirer les investisseurs.

Le Nord doit se donner une stratégie d'investissement, les intervenants de l'industrie doivent se constituer en réseaux, mobiliser les investisseurs dès les premières étapes d'un projet et offrir rapidement des solutions conçues sur mesure pour répondre à leurs besoins. Les programmes pour attirer les investissements doivent privilégier les projets axés sur les avantages concurrentiels du Nord. Le leadership des entreprises, des communautés et de la communauté scientifique sera déterminant dans l'élaboration de stratégies sectorielles en vue d'attirer des investissements.

Pour renforcer la culture de l'entrepreneuriat, il sera nécessaire de soutenir de façon plus efficace les réseaux d'affaires, d'avoir accès à du capital et à une main-d'œuvre qualifiée et formée, d'être en mesure d'innover, de développer un secteur de la recherche et d'évoluer dans un cadre réglementaire simplifié. Attirer des investisseurs directs dans des projets à fort potentiel et à haut risque constituera une priorité.

De plus, il sera primordial de soutenir les petites entreprises. Ces dernières créent environ 60 % des emplois au Canada et l'on estime qu'elles représentent 24 % du PIB de l'Ontario. Le mentorat, la planification de la relève et divers programmes de formation portant sur la production d'un plan d'affaires ou la propriété intellectuelle permettront de former des gestionnaires compétents pour ces petites entreprises.

Il sera essentiel de soutenir leur croissance et leur capacité entrepreneuriale si l'on veut retenir les jeunes entrepreneurs et attirer des investissements dans la région.

« S'il veut offrir une valeur ajoutée, le Nord de l'Ontario doit produire ses propres concepteurs, ingénieurs et architectes. Pour réussir dans les marchés haut de gamme, la région doit se démarquer avec des produits et un style distinctifs. »

*David Robinson et
Ivan Fillion, Université
Laurentienne*

Plan d'action

1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'investissement pour le Nord s'appuyant sur une connaissance précise de la concurrence dans chacun des marchés; dresser des plans d'action pour les secteurs industriels clés et concevoir des stratégies de marketing pour les produits et services à créneaux. Mettre l'accent sur les investissements dès les premières étapes et une prise de décision rapide des décisions d'investissements.
 - a) Harmoniser les programmes d'investissements provinciaux avec les priorités du Plan de croissance.
 - b) Mobiliser les leaders de l'industrie, des communautés, de la communauté scientifique et des communautés autochtones dans l'élaboration de stratégies de développement économique par l'entremise des regroupements industriels existants ou nouveaux, et transformer les Conseils de développement du Nord en groupes de travail techniques.
 - c) Privilégier les enjeux existants, le maintien des activités des entreprises et les occasions nécessitant une intervention immédiate pour les industries en croissance rapide.
 - d) Élaborer des stratégies de marché pour le développement, l'exportation et la main-d'œuvre destinées aux secteurs émergents à fort potentiel de croissance et qui disposent d'un avantage concurrentiel. Soutenir les partenariats entre les municipalités, les communautés autochtones et les entreprises pour favoriser la mise en œuvre de ces stratégies.
 - e) Renforcer les relations d'affaires dans les marchés clés. Accroître le nombre de missions commerciales d'arrivée et de sortie et faire connaître les occasions d'investissement dans le Nord.
 - f) Collaborer avec l'industrie, les employés, les associations professionnelles et les communautés pour élaborer des stratégies en vue d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée capable de combler les pénuries de main-d'œuvre.
2. Accroître le soutien aux secteurs industriels qui ont des avantages concurrentiels importants et indiquent un fort potentiel de croissance et le soutien aux entreprises qui ont des programmes ambitieux d'expansion, de recherche développement ou d'intégration des nouvelles technologies.

3. Augmenter les possibilités d'achats gouvernementaux en favorisant une approche axée sur l'achat local.

4. Étendre le rôle des Centres d'encadrement des petits entrepreneurs afin qu'ils contribuent à améliorer la formation et les activités de mentorat en matière de gestion des entreprises et d'entrepreneuriat et qu'ils puissent renforcer leurs liens avec les organisations industrielles, les organismes de développement économique, les entreprises autochtones et les secteurs de la recherche et de l'éducation.

5. Améliorer l'accès à du capital de risque et à des investissements directs grâce à un réseau étendu d'investisseurs directs en contact avec les centres de recherche et d'innovation du Nord et à la création de nouveaux mécanismes pour favoriser les coinvestissements et la syndication.

6. Favoriser une plus grande souplesse des programmes de soutien aux entreprises afin qu'ils répondent aux besoins sectoriels (p. ex., l'accès au capital pour le secteur touristique) et évaluer les solutions pour favoriser la participation financière des entreprises autochtones.

3 Investir dans les gens et dans le progrès

La ressource la plus importante du Nord de l'Ontario est sa population. L'accessibilité aux soins de santé et à l'éducation constitue l'un des éléments de base qui permettra à cette population de s'adapter et de prendre le virage de l'économie du savoir.

- Dans le secteur de la santé, le fait de privilégier le développement des programmes de formation en ligne et locaux permettra d'améliorer l'accessibilité des résidents du Nord aux professionnels de la santé.
- La mise en place de programmes souples d'enseignement supérieur favorisera l'émergence d'un réservoir de candidats hautement qualifiés et aux compétences variées qui pourront contribuer à l'expansion des secteurs économiques clés.
- L'expertise régionale en matière de gestion des ressources, de bioéconomie et d'énergie verte se développe et cela contribuera à la réalisation de projets grâce à la création d'un système axé sur la collaboration et visant à développer dans la région des activités de recherche, de même que des pratiques et des technologies novatrices.

SANTÉ

Les technologies, les investissements dans les infrastructures et les nouveaux modes de prestation de services modifient considérablement les soins de santé dans le Nord. Il a fallu instaurer des solutions novatrices pour résoudre les problèmes de longue date, à savoir un moins bon état de santé général de la population, l'accès limité des résidents francophones et autochtones aux soins de santé et la pénurie de professionnels de la santé.

S'il reste encore du travail à faire, les nouveaux modèles de prestation de soins de santé ciblent les types de soins pour lesquels la demande est la plus forte. Les réseaux locaux d'intégration des services de santé du Nord-Est et du Nord-Ouest collaborent avec les fournisseurs de services de santé locaux afin de dispenser des soins d'une manière coordonnée et adaptée à la communauté. Des équipes Santé familiale formées de divers fournisseurs de soins de santé, de même que les cliniques d'infirmières praticiennes dispensent un éventail de soins étendu dans le Nord.

La pénurie de professionnels de la santé constitue toujours un problème important dans le Nord. La création de l'École de médecine du Nord de l'Ontario en 2005 contribue à améliorer la situation. De même, le succès d'initiatives locales comme le programme Formez vos propres infirmières praticiennes (actuellement implanté dans 62 endroits), des programmes de formation dans les communautés mêmes et le programme de formation médicale hors les murs, qui offre une rotation des activités dans les régions rurales du Nord, ont également contribué à améliorer la situation.

La technologie contribue de façon importante à donner à un plus grand nombre de personnes l'accès aux soins de santé grâce à des innovations comme le dossier de santé électronique, le portail permettant au patient de mesurer sa pression artérielle en ligne ou encore la télémédecine qui, en 2008, a permis de réduire de plus de 36 millions de kilomètres les déplacements des patients.

La technologie joue en outre un rôle essentiel pour assurer le leadership du Nord en matière de recherche et d'innovation. De même, l'École de médecine du Nord de l'Ontario contribue au développement économique en menant des recherches reconnues mondialement et en attirant dans le Nord de nouveaux investissements.

En misant sur la recherche et les nouvelles technologies, le Nord de l'Ontario peut améliorer considérablement la prestation de services de santé aux diverses communautés qui y vivent.

« Le secteur de la santé sera l'un des secteurs qui connaîtront la plus forte croissance. Les spécialistes chargés de la planification de l'économie du Nord de l'Ontario doivent prévoir le développement de marchés à créneaux dans ce secteur. »

*Dr. Bakhtiar Moazzami,
Lakehead University*

Avec des campus à Thunder Bay et Sudbury, l'École de médecine du Nord de l'Ontario constitue le premier établissement d'enseignement de la médecine dans le Nord et la première installation du genre au Canada depuis 30 ans.

Plan d'action

1. Soutenir les initiatives en vue d'attirer des professionnels de la santé qui sont en mesure de dispenser des services aux communautés dont l'accès aux services est limité, notamment les communautés isolées, autochtones et francophones (p. ex. : Programme des services aux régions insuffisamment desservies, Programme de promotion des carrières en santé en vue de former des professionnels francophones – Carrières en santé).
2. Former et maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée en faisant la promotion des carrières en santé, en favorisant la participation aux programmes de formation locaux (p. ex., Formez vos propres infirmières praticiennes) et un rôle étendu pour les professionnels de la santé (p. ex., auxiliaire médical).
3. Retenir les professionnels de la santé en offrant des activités continues en développement professionnel, (p. ex., le Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux, l'Initiative de formation en soins infirmiers et des programmes de formation à l'intention des médecins du Nord).
4. Continuer de favoriser les partenariats entre les intervenants clés du système de santé du Nord, comme l'École de médecine du Nord de l'Ontario, les réseaux locaux d'intégration des services de santé, les organisations autochtones, les centres de recherche et les fournisseurs locaux de services afin de développer une approche axée sur la collaboration et la prestation de services novateurs.
5. Renforcer l'infrastructure des services à large bande dans le Nord et accorder la priorité aux investissements dans des systèmes qui permettent de réduire les déplacements des patients nécessitant des soins (p. ex., système de transport Ornge, télémédecine, ordonnances électroniques).
6. Soutenir localement le développement des compétences et de l'expertise entrepreneuriales par l'entremise de systèmes novateurs, particulièrement la prestation électronique de services (p. ex., Système d'archivage d'images, Diagnostics numériques, initiative sur les assistants numériques).

ÉDUCATION

Le système d'éducation du Nord a suivi une orientation semblable à celle du système de santé en adoptant les nouvelles technologies et en favorisant la collaboration afin d'offrir des services de qualité aux étudiants de tout le territoire. Contact Nord constitue un exemple de plateforme éducative en ligne susceptible de transformer l'expérience éducative des étudiants du Nord.

Récemment, des efforts ont été déployés pour établir des sources de financement stables et utiliser plus efficacement les installations scolaires et les technologies. Aujourd'hui, les petites écoles sont assurées d'avoir les ressources de fonctionnement suffisantes, quel que soit le nombre d'élèves inscrits. Des dépenses en immobilisations permettent d'avoir des bâtiments de meilleure qualité et plus éconergétiques. Les conseils scolaires transcendent les frontières et développent des partenariats en fonction d'objectifs communs, et mettent leurs installations à la disposition des communautés.

Des efforts particuliers doivent en outre être consentis pour accroître l'accessibilité et assurer la réussite scolaire des jeunes Autochtones, qui constitueront le quart de la main d'œuvre dans une génération.

« L'avenir du Nord passe par l'éducation – apprendre à affronter la concurrence, à soutenir les industries, à développer, à relever les défis et à mieux gérer son territoire. »

*Maxim Jean-Louis,
président et chef de la
direction de Contact Nord*

Plan d'action

1. Collaborer avec des établissements d'enseignement postsecondaires et des formateurs à distance pour mettre en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins des entreprises et des industries du Nord.
 - a) Améliorer l'accessibilité à ces programmes par la formation en ligne et la formation à distance.
 - b) Trouver des solutions au problème particulier d'accès des communautés autochtones et francophones à des services éducatifs.

2. Investir dans les infrastructures afin de soutenir les programmes d'apprentissage hors les murs et électroniques et de favoriser une plus grande collaboration entre les divers fournisseurs de services de formation de la région.

3. Favoriser l'utilisation des installations scolaires en activité ou non afin de répondre aux besoins de la communauté.

4. Encourager les communautés et les conseils scolaires du Nord à collaborer afin d'augmenter le taux de réussite scolaire (particulièrement chez les communautés autochtones et francophones), préparer les jeunes du Nord à entreprendre des études et de la formation postsecondaires et à amorcer des carrières dans des domaines qui présentent un fort potentiel de croissance dans le Nord.
 - a) Faire la promotion des principaux secteurs à fort potentiel de développement.
 - b) Favoriser l'élaboration, en région, de programmes de formation et de développement des compétences en fonction des objectifs propres au Nord en matière d'éducation.
 - c) Collaborer avec les organisations communautaires pour améliorer le soutien aux activités d'alphabétisation.

5. Renforcer la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les industries afin d'adapter les programmes d'apprentissage, les programmes coopératifs et de développement des compétences aux réalités des marchés et de l'emploi.

RECHERCHE ET INNOVATION

Un peu partout dans le Nord, l'innovation et la recherche de pointe se font dans les universités, les entreprises et les centres de recherche, que ce soit dans les secteurs minier, de l'énergie verte, de la santé ou les secteurs de la géomatique et des médias numériques. Pour assurer la prospérité du Nord et de l'ensemble de la province, il faudra toutefois des efforts supplémentaires en innovation et en développement de l'entrepreneuriat.

Dans tout le Nord, un réseau de centres d'innovation collabore étroitement avec les établissements d'enseignement, les centres de recherche et les entrepreneurs afin d'assurer en permanence la commercialisation de produits et de services destinés aux marchés mondiaux. Pour développer de nouveaux produits et services à commercialiser, il sera nécessaire de renforcer ce réseau et d'investir dans des installations de recherche comme le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie, le Centre des espèces envahissantes et le Centre d'excellence en exploitation minière.

Pour que ces activités soient couronnées de succès, il est essentiel de continuer à développer les activités de recherche et d'offrir des programmes de doctorat dans les universités du Nord afin qu'elles puissent accroître leur capacité à attirer des travailleurs professionnels très compétents.

De la même façon, la nouvelle économie exige un solide système de collecte et de diffusion de l'information et du savoir afin de soutenir les entreprises, les pouvoirs publics et les communautés pour qu'ils instaurent des programmes et des politiques fondées sur des éléments probants.

Avec des bureaux à Thunder Bay et au Royaume-Uni, Genesis Genomics Inc., est un leader mondial et un pionnier dans la recherche, la découverte, le développement et la commercialisation de biomarqueurs à base d'ADN mitochondrial utilisés pour de nombreux types de maladies humaines.

Plan d'action

1. Créer dans le Nord un Institut de recherche et des politiques en partenariat avec des universités, des collèges, des organisations autochtones et des industries afin d'établir des priorités pour la recherche dans le Nord et lier celles-ci aux initiatives nationales et internationales en recherche dans des secteurs innovants et émergents comme l'énergie verte, la santé et l'éducation.

2. Renforcer la collaboration entre les divers centres d'innovation de l'ensemble de la province, les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie afin de soutenir la recherche et permettre l'innovation dans les secteurs clés tels les industries minière, forestière, énergétique, agricole et de la bioéconomie.

3. Étendre le rôle des centres d'innovation du Nord, en ajoutant à leur mandat le soutien à la commercialisation et le développement de partenariats, et en s'assurant qu'ils sont pleinement intégrés au futur Réseau ontarien de commercialisation, constituant ainsi un réseau reliant tous les secteurs de recherche du Nord à une base de données centrale fonctionnant avec le Système d'information géographique.

4. Relier le District de la Découverte MaRS à Toronto à un Réseau de la Découverte du Nord de façon à développer les activités de mentorat, de formation et de placement en ligne et par vidéoconférence.

Figure 5 : Centres de recherche et d'innovation et établissements d'enseignement postsecondaire



4 Établir de nouveaux rapports avec les peuples autochtones

Améliorer l'accès des Autochtones à l'éducation et à l'emploi et établir de nouveaux rapports avec les communautés autochtones sont des conditions essentielles à la prospérité du Nord et constituent des éléments de base du Plan de croissance du Nord de l'Ontario.

Les communautés autochtones et métisses du Nord continuent de marquer l'histoire et l'économie de la région. Beaucoup de Premières Nations du Nord de l'Ontario sont signataires de l'un des six traités suivants : Robinson-Supérieur (1850), Robinson-Huron (1850), Traité no 3 (1873), Traité no 5 (1873), Traité no 9 (1905-1906, 1930) et les traités Williams (1923). En plus de ces traités historiques, des négociations sont en cours en vue de la signature d'un traité contemporain entre le Canada, l'Ontario et les Algonquins de l'Ontario. Les droits des Autochtones et les droits issus de traités sont reconnus par la Constitution canadienne et l'Ontario, en plus de souscrire pleinement à ces droits, remplit son devoir de consulter les peuples autochtones avant de mener toute action susceptible d'avoir un impact sur les droits des Autochtones ou les droits issus de traités. Le Plan de croissance proposé pour le Nord de l'Ontario reconnaît le rôle unique que jouent et continueront de jouer les peuples autochtones dans le développement du Nord de l'Ontario.

Quelque 34 % de la population autochtone est âgée de moins de 15 ans et dès lors, la prospérité du Nord tient beaucoup à la contribution des peuples autochtones à l'économie régionale. Beaucoup de communautés autochtones ont adopté des stratégies de développement économique qui s'appuient sur une utilisation du territoire qui sera au service des communautés (p. ex., coopératives, entreprises à caractère social et organisations à but non lucratif).

La mise en œuvre d'activités éducatives et de formation ciblée et la conclusion de partenariats contribuent déjà à l'émergence d'une main-d'œuvre compétente, mais il faut poursuivre les efforts de planification du développement économique des communautés autochtones en fonction des autres interventions menées sur le plan régional. Le soutien aux organisations autochtones oeuvrant au développement économique régional contribuera à l'atteinte des objectifs en matière de développement économique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Des initiatives provinciales comme la modernisation de la *Loi sur les mines*, l'initiative d'Aménagement du Grand Nord, la *Loi sur l'énergie verte* et le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones constituent autant d'occasions de participer au développement économique et d'en retirer les bénéfices. Le Fonds pour les nouvelles relations offre aux communautés autochtones et métisses une aide pour négocier avec le gouvernement et les promoteurs privés. Le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires autochtones collaborent à mettre sur pied un régime provincial de partage des retombées des ressources naturelles afin que les communautés autochtones profitent des retombées socioéconomiques découlant de leur exploitation. De nouvelles approches de financement et d'approvisionnement et des initiatives de formation amèneront également des retombées positives.

Les peuples autochtones ont établi les prévisions de pénurie de main-d'œuvre dans leurs communautés et dans la région et ciblent ces secteurs pour stimuler la création d'emplois. De plus, des collaborations en matière de développement communautaire, de développement des infrastructures et de l'aménagement du territoire favorisent le développement. Pour créer des emplois dans ces secteurs, il faudra que les municipalités et les communautés autochtones établissent de nouveaux rapports.

Si les revendications territoriales relèvent surtout du gouvernement fédéral, l'Ontario est déterminé à collaborer avec le gouvernement fédéral, les municipalités et les organisations autochtones sur ces questions. Le règlement des revendications territoriales peut réconcilier les Autochtones et la Couronne et contribuer à stimuler l'économie et à améliorer les conditions sociales au sein des communautés.

KISH-GON-DUG Canada, de la Première Nation Naicatchewenin, fabrique des meubles d'extérieur, notamment des saunas préfabriqués en cèdre qui sont exportés aux États-Unis et en Europe par un distributeur de Thunder Bay.

Plan d'action

1. Accroître le potentiel de développement économique des organisations autochtones.
 - a) Fournir du soutien opérationnel aux organismes autochtones de développement économique régional afin d'augmenter les activités de diffusion externe et de formation, et de soutenir la planification stratégique.
 - b) Contribuer à la formation des organisations et des communautés autochtones en matière de développement économique afin de favoriser leur participation aux processus de planification du marché de l'emploi, des infrastructures et de l'économie régionale.

2. Développer les occasions d'affaires pour les entreprises autochtones.
 - a) Augmenter les occasions d'affaires des entreprises autochtones en mettant en œuvre une stratégie provinciale d'achats gouvernementaux.
 - b) Encourager les partenariats entre les municipalités et les communautés autochtones en vue de répondre aux besoins d'affaires et de main-d'œuvre sur les plans local et régional.
 - c) Créer des occasions d'emploi et des occasions d'affaires en organisant des activités de formation pour les entreprises autochtones pour qu'elles participent aux projets d'infrastructures publics comme la construction de routes d'hiver et de routes permanentes et au Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones.

3. Favoriser l'emploi de la main-d'œuvre autochtone dans les divers marchés locaux.
 - a) Accroître les occasions de stages en Ontario, d'échanges d'emploi et d'emplois d'été destinés aux Autochtones, et faire connaître ces programmes dans les communautés autochtones.
 - b) Continuer de faciliter l'accès des communautés éloignées à l'éducation et à la formation spécialisée.
 - c) Collaborer avec les communautés autochtones pour développer des occasions d'affaires à proximité des communautés tout en soutenant les Autochtones des communautés éloignées qui s'établissent dans des communautés rurales ou urbaines.

4. Développer de nouvelles approches et de nouveaux mécanismes pour réaliser des partenariats économiques.
 - a) Développer des solutions nouvelles (incluant des fonds de roulement et du microcapital) pour permettre aux entreprises autochtones d'atteindre leurs objectifs de participation financière.
 - b) Collaborer avec le gouvernement fédéral, les communautés autochtones et les municipalités en vue de régler les différends en matière de revendications territoriales et favoriser ainsi le développement social et économique.
 - c) Assurer l'admissibilité aux programmes gouvernementaux de divers types d'organisations autochtones, dont les coopératives et les entreprises à caractère social.

5. En collaboration avec les peuples autochtones et le gouvernement fédéral, évaluer les programmes d'immobilisations afin qu'ils répondent aux besoins pressants et immédiats et à long terme en matière d'investissements dans des infrastructures régionales (p. ex., les routes ouvertes à l'année) et qu'ils aient des retombées maximales en ce qui concerne l'emploi et les occasions d'affaires pour les peuples autochtones.

ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES AUTOCHTONES

« L'avenir des communautés autochtones et non autochtones du Nord de l'Ontario est lié – les unes ne pourront progresser sans les autres. »
participant, table technique sur le développement économique autochtone

Si, de façon générale, le taux de rendement scolaire chez les Autochtones s'améliore, il existe toujours un écart avec les populations non autochtones. Tant le Plan de croissance du Nord de l'Ontario que la Stratégie d'éducation des Autochtones de l'Ontario affirment que la réduction de l'écart entre les élèves autochtones et non autochtones en littératie et en numératie, la rétention scolaire, le niveau de diplomation et les études postsecondaires constituent les priorités absolues.

Améliorer le rendement scolaire des Autochtones du Nord de l'Ontario exigera une meilleure coordination entre tous les partenaires. Pour y parvenir, l'accès aux programmes éducatifs, les services de soutien à domicile et une meilleure adéquation avec le marché de l'emploi constituent des facteurs clés.

Plan d'action

1. Poursuivre la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits afin de réduire l'écart quant au rendement scolaire.

2. Accroître l'accès des régions éloignées à des programmes d'apprentissage hors les murs et à des programmes d'apprentissage en ligne.

3. Augmenter le nombre d'enseignants autochtones dans le système scolaire provincial et accroître les ressources pour le développement professionnel afin de répondre aux besoins des étudiants autochtones.

4. Collaborer avec les représentants des services éducatifs autochtones, les communautés et le gouvernement fédéral à l'élaboration de normes et d'outils de mesure communs pour les écoles situées dans les réserves et les écoles hors réserve afin de faciliter la transition des étudiants vers les programmes éducatifs et de formation provinciaux.

5. Encourager et soutenir les partenariats entre les communautés autochtones, les établissements d'enseignement postsecondaire, les fournisseurs de services de formation et l'industrie de façon à répondre aux besoins de main-d'œuvre des marchés en offrant des programmes éducatifs et de formation adaptés aux réalités autochtones, et en levant les obstacles à l'accessibilité à ces programmes.

5 Brancher et renforcer les communautés du Nord

Les communautés joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan de croissance du Nord et dans la prospérité économique future de la région. Les facteurs de prospérité varient d'une région à une autre. Souvent toutefois, la prospérité s'appuie sur la diversité culturelle et économique, l'harmonisation des conditions économiques, sociales et environnementales et l'engagement des résidents à créer un milieu de vie de qualité.

« L'expérience a démontré, jour après jour, que ce sont les personnes (bien plus que l'argent ou les ressources) qui constituent l'ingrédient principal d'un développement économique réussi. »
Small Towns, BIG IDEAS, Will Lambe

Comptant plus de la moitié de la population du Nord, les villes de Thunder Bay, Sudbury, Sault Ste. Marie, North Bay et Timmins constituent les points d'entrée dans le Nord et attirent les investissements qui profitent aux communautés environnantes. Brancher ces communautés au reste du monde et les brancher les unes aux autres constituent des facteurs essentiels à la prospérité à long terme du Nord de l'Ontario. Le succès des communautés et des industries dépend de l'efficacité et de l'efficacité des technologies, des réseaux d'infrastructures et des personnes en poste. Les autoroutes électroniques, tout comme les liens aériens, maritimes, terrestres et ferroviaires forment l'épine dorsale de ces réseaux.

Pour bâtir des communautés fortes, il faudra une nouvelle approche régionale de planification des besoins du Nord. Cette approche peut favoriser de nouveaux modes d'investissement dans les infrastructures de transport, de communication et communautaires et favoriser l'émergence de communautés plus fortes, en meilleure santé et plus prospères.

PLANIFICATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'expérience démontre que les communautés qui s'unissent et établissent des priorités communes connaissent plus de succès que celles qui mènent des actions isolées. La planification économique régionale englobe les infrastructures, la main d'œuvre, l'environnement et le contexte socioéconomique en vue d'élaborer un plan intégré et à long terme susceptible d'atteindre des objectifs communs de développement économique. La planification efficace du développement économique régional est un processus inclusif, détaillé, touchant les secteurs clés et branché sur les marchés tant régional que mondial. Elle permet à une région de se donner un avantage concurrentiel en misant sur ses points forts, en se dotant de réseaux efficaces d'infrastructures et d'éducation, en favorisant l'innovation et en soutenant les entreprises.

Les diverses régions du Nord de l'Ontario ne peuvent toutefois pas adopter une approche unique. Elles n'ont pas les mêmes secteurs d'expertise, ni les mêmes liens géographiques, ni les mêmes marchés. Les diverses zones économiques régionales se constituent selon leurs différences et les interconnexions entre les diverses zones urbaines et rurales et les communautés autochtones.

Les régions économiques misent sur les points forts locaux en vue d'optimiser leurs ressources financières et techniques, mettre en place des réseaux inclusifs et solides et créer des emplois durables. À peu près tous les gouvernements au Canada se sont donné un modèle de planification économique régionale. En constituant des zones économiques régionales, les résidents du Nord de l'Ontario peuvent tirer parti des pratiques exemplaires et développer le modèle qui leur convient le mieux.

« L'interdépendance socioéconomique va de soi – plus solides sont les rayons, plus solide est la roue elle-même... sans moyeu, la roue ne peut avancer. »
Howard Whent, maire de la municipalité de Wawa

Plan d'action

1. Constituer dans le Nord de l'Ontario des zones économiques régionales inclusives qui misent sur la collaboration pour planifier à long terme le développement économique, le marché de l'emploi, le développement des infrastructures, l'aménagement du territoire, le développement culturel et le développement de la population et qui permettront :
 - a) De mobiliser les communautés urbaines, rurales et autochtones, les entreprises, les syndicats, les organismes voués au développement économique, les institutions de recherche et d'enseignement, les fournisseurs de services et les organisations non gouvernementales.
 - b) De tenir compte des initiatives sectorielles et différentielles et des interconnexions entre les communautés urbaines, rurales et autochtones dans le cadre d'un plan régional qui inclut :

- Un plan de développement économique établissant les secteurs régionaux clés, les produits à créneaux, assurant une planification culturelle et ciblant les occasions d'affaires et les possibilités d'exportation;
- Un plan régional d'immobilisations pour la mise en place d'infrastructures communautaires, de transport, de technologies de l'information et des communications, d'éducation, de recherche et de santé;
- Un plan d'investissement dans les services régionaux clés et les commodités;
- Un plan de développement des marchés susceptible d'attirer, retenir et former une main-d'œuvre hautement qualifiée possédant des compétences adaptées au marché; soutenir la participation des groupes sous-représentés et créer des stratégies de formation adaptées aux besoins prévus de main-d'œuvre.

c) Mettre en œuvre des plans de mise en exploitation afin de coordonner les interventions collectives et accroître les investissements grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé.

d) Lier les dépenses en immobilisations et les fonds de soutien à un cadre de reddition de comptes qui comprend un accord sur le niveau de service, des mesures du rendement et des mécanismes de surveillance et d'évaluation à intervalles réguliers.

e) Procéder à la création des zones économiques régionales dans l'année. Créer un groupe consultatif chargé d'évaluer les approches adoptées ailleurs et formuler des commentaires sur les principes et modèles proposés pour les zones économiques régionales. Mener des projets pilotes de planification économique régionale auprès des communautés intéressées.

2. Investir dans des réseaux d'information communautaires fonctionnant sur un système d'information géographique afin de constituer l'inventaire des atouts de la région et de regrouper les données économiques et communautaires sur la région.

3. Lancer un programme de développement du leadership pour les chefs d'entreprise (surtout les jeunes) du Nord afin de soutenir les nouvelles approches de planification.

PRESTATION DES SERVICES RÉGIONAUX

Contrairement aux autres régions du Canada et de l'Ontario, le Nord compte peu de structures régionales permettant de coordonner la prestation de services dans l'ensemble de la région. La planification et la prestation des services sont rendues plus difficiles à cause de la géographie du Nord et de la dispersion de la population sur un immense territoire. Il faut donc adopter une nouvelle approche plus intégrée en matière de prestation de services, plus efficace et axée sur la collaboration.

De nombreux modèles de collaboration régionale ont été mis en place ailleurs, notamment en Colombie-Britannique, qui a adopté un modèle souple qui permet de réaliser des économies d'échelle et d'offrir des services locaux. Un examen approfondi permettra de dégager les pratiques et susceptibles d'être efficaces dans le Nord de l'Ontario.

Plan d'action

1. Amorcer un examen des services offerts dans le Nord afin d'assurer une meilleure planification, une meilleure prestation de services et une plus grande efficacité administrative tant dans les territoires constitués que dans les territoires non constitués :
 - a) Créer un groupe de travail (formé de représentants des municipalités, des territoires non constitués, des communautés autochtones et des fournisseurs de services) afin d'examiner les mécanismes de prestation de services dans le Nord et ailleurs; évaluer les diverses options et les principes directeurs, et préparer un plan afin de recueillir les commentaires d'un vaste échantillon de personnes sur les solutions proposées.
 - b) Établir le plan de l'état de l'administration et de la prestation des services publics dans le Nord de l'Ontario dont les transports, l'approvisionnement en eau, la protection-incendie, les services d'urgence, les services sociaux.

TRANSPORTS

À cause de l'étendue de son territoire, le Nord de l'Ontario doit disposer d'un réseau de transport solide reliant ses diverses communautés. L'économie de la région et les communautés dépendent d'un réseau de transport efficient et sécuritaire. La facilité de déplacement d'une communauté ou d'une région à une autre, l'abordabilité et la fréquence des liaisons par autocar, avion et chemin de fer sont des éléments cruciaux dans le Nord, où l'ont doit franchir de longues distances pour se rendre à l'école et au travail ou avoir accès aux services de santé. Le Grand Nord compte 29 communautés isolées ne bénéficiant d'aucune route permanente. Seules les routes d'hiver ou les liaisons aériennes leur donnent accès aux services d'éducation, de santé ou d'urgence, et leur permettent de se procurer carburant, nourriture et commodités de base.

Avec ses ports situés sur les rives des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent, le Nord de l'Ontario constitue le point de rencontre stratégique entre l'est et l'ouest du Canada. Des infrastructures portuaires et des voies navigables respectueuses de l'environnement favorisent le transport efficient des marchandises, ouvrant un nouveau marché pour le transport par conteneur et le transport maritime à courte distance, et encourageant le développement touristique.

« Dans toute société, un réseau de transport fiable et à tarif raisonnable est essentiel à la vitalité de l'économie. »

*Robert Rosehart,
rapport du facilitateur
économique pour le
Nord-Ouest de l'Ontario*

Alors que les citoyens et les entreprises exigent des systèmes de transport efficients et respectueux de l'environnement, le Nord doit disposer d'un système intégré capable de répondre aux besoins d'un marché libre et sans contraintes frontalières, et d'assurer une livraison juste à temps aux marchés mondiaux. L'efficience des systèmes de transport est un facteur déterminant dans les décisions d'investissement et de croissance des entreprises.

Pour qu'un système de transport soit pleinement intégré et efficient, il faut mettre en œuvre un plan stratégique d'expansion et de réfection des autoroutes, des routes, des ponts et des ports; des lignes ferroviaires sur courte distance, des aéroports et des installations de transport aérien, incluant des infrastructures sous-utilisées pour utilisation future. Des prévisions à long terme et une planification extensive et coordonnée favoriseront de nouveaux investissements par les divers ordres de gouvernement en fonction des priorités stratégiques.

Les investissements stratégiques permettront d'améliorer les services aux communautés et de repositionner la région en fonction des corridors commerciaux internationaux et d'un réseau de transport de niveau mondial.

Figure 6 : Réseau de transport



Plan d'action

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan détaillé de transport intermodal et multimodal comportant des éléments prioritaires et indiquant les modes de financement intergouvernemental d'un réseau de transport aérien, ferroviaire, maritime et de surface intégré desservant le Nord et relié aux corridors commerciaux mondiaux :
 - a) Adopter une stratégie en matière d'innovation et des initiatives de création d'emplois; adopter une stratégie de liens et de corridors commerciaux qui permette au Nord de l'Ontario de réaliser son plein potentiel comme point d'accès continental et transpolaire à la chaîne d'approvisionnement des marchés mondiaux.
 - b) Poursuivre les investissements dans les routes du Nord, incluant les routes à quatre voies, les voies de dépassement dans les zones prioritaires.
 - c) Accroître l'utilisation des voies navigables et des ports en fonction du transport efficient des marchandises dans le respect de l'environnement et en vue de développer le tourisme.
 - d) Investir dans les infrastructures et les services régionaux à long terme, incluant les aéroports, les centres de services aériens, les lignes ferroviaires sur courte distance, les installations portuaires et de transport multimodal de marchandises.
 - e) Améliorer les voies d'accès des communautés du Grand Nord en construisant ou modifiant des routes d'hiver et en construisant de nouvelles routes ouvertes à l'année.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Au cours des deux dernières décennies, l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et d'Internet a profondément modifié la société, de même que les forces dynamiques responsables de la croissance économique et des décisions d'investissement. Les TIC constituent aujourd'hui une infrastructure de base des entreprises et industries de toutes tailles. Elles sont essentielles à la prestation des services d'éducation et de santé, comme elles sont essentielles à toutes les communications, aux interactions sociales et aux activités de loisir.

Dans un marché planétaire, l'accès à Internet haute vitesse s'impose comme une exigence de base pour assurer la compétitivité des entreprises. La croissance économique est intimement liée à l'accès aux services à large bande. Celle-ci permet de réduire les coûts de communication et de transfert des données, et ouvre aux communautés de partout de nouvelles perspectives d'innovation et d'activité économique.

Le déploiement d'infrastructures Internet haute vitesse et de télécommunications cellulaires est particulièrement important pour les communautés rurales et éloignées. Il permet aux résidents de ces communautés d'avoir accès à l'information, aux services publics, aux services auxiliaires de santé, à l'éducation et à la formation en ligne et au marché de l'emploi. Les communautés où les services Internet sont inexistantes ou inadéquats sont désavantagées sur les plans social et économique. Dans le Nord, quelque 43 000 personnes dans 120 communautés n'ont pas accès à des services à large bande fiables et abordables.

Le secteur des TIC se développe rapidement dans le Nord, notamment dans des activités spécialisées et des marchés à créneaux comme la localisation géographique des ressources, les systèmes de positionnement global, les systèmes d'information géographique et les systèmes d'identification par radiofréquence. Les secteurs forestier et minier utilisent abondamment les TIC pour la localisation des ressources. Ces technologies peuvent permettre aux entreprises de ces deux secteurs d'être plus efficaces et leur ouvrir de nouvelles perspectives d'affaires.

Le principal avantage de ces technologies, sur les plans social et économique, est la création de valeur. L'élaboration d'une stratégie sur les TIC pour le Nord en fonction des technologies du Web de prochaine génération permettra d'optimiser les investissements dans les infrastructures, d'augmenter les taux de maîtrise des outils Internet et de stimuler l'innovation, et de créer de la valeur.

Reconnu comme le premier véritable centre d'information sur les communautés, le centre d'innovation de Sault Ste. Marie met les données géospatiales qu'il collecte, les outils et les compétences qu'il développe au service des diverses organisations des communautés afin que celles-ci soient plus sûres, en meilleure santé et plus prospères.

Plan d'action

1. Installer les services à large bande là où ils sont inexistantes et améliorer les services là où ils sont insuffisants au moyen d'un plan d'investissement fédéral-provincial dans les infrastructures de TIC de prochaine génération, incluant la connectivité ultra haute vitesse. Optimiser les investissements et la portée des réseaux par la collaboration entre les secteurs public et privé.
2. Améliorer les couloirs de fibre optique pour établir des points d'accès à haute capacité, les interconnexions de fibre optique nord-sud et la capacité du dernier kilomètre afin de brancher les résidences et les entreprises.
3. Développer les réseaux communautaires (portail Internet public dans les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires) afin d'étendre l'accès aux technologies Web avancées.
4. Élaborer une stratégie sur la postconnectivité et de nouveaux partenariats public-privé afin de favoriser l'accès à des services à large bande haute vitesse et l'utilisation des technologies des télécommunications. Produire un rapport sur l'état du réseau en incluant des renseignements sur la capacité courante, le plan des activités à venir et des analyses et stratégies de marché pour les services spécialisés des TIC.
5. Adopter les technologies pleinement intégrées du Web 2.0 afin d'améliorer les services gouvernementaux, et se préparer aux technologies de prochaine génération. Optimiser l'utilisation des technologies dans la cybersanté, la formation à distance et l'apprentissage en ligne.

QUALITÉ DE VIE

Le pouvoir d'attraction d'une communauté est fonction de la qualité de vie qu'on y trouve – c'est-à-dire les caractéristiques qui font d'un milieu un endroit où il est agréable de vivre, de travailler et de se divertir. Par leurs plans d'aménagement et d'utilisation du territoire, la qualité de leurs infrastructures, leurs plans en vue d'assurer le développement économique et la pérennité de l'environnement, les municipalités contribuent de façon importante à la qualité de vie.

Plan d'action

1. Encourager les communautés à établir des critères relatifs à la qualité de vie et à intégrer ces critères aux plans de développement de la communauté, notamment en matière de revitalisation du centre-ville, de mesures correctives des friches contaminées, d'aménagement de parcs, de places publiques, de sentiers, d'installations culturelles et de protection des sites patrimoniaux.
2. Étudier et élaborer des solutions de rechange en matière d'infrastructures dans les petites communautés rurales (p. ex., approvisionnement en eau et traitement des eaux usées).
3. Encourager le recours aux outils fiscaux existants (p. ex., dispositions de la *Loi municipale* et de la *Loi sur l'aménagement du territoire*) en appui aux objectifs du Plan de croissance en matière de planification urbaine et rurale.
4. Tenir compte de la situation particulière des communautés du Nord et des communautés rurales dans le prochain examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale.

6 Promouvoir l'intendance de l'environnement

Le territoire et les ressources naturelles qu'il contient ont fait vivre la population du Nord de l'Ontario pendant des générations. Même avec la récente diversification de l'activité économique vers des activités non axées sur les ressources naturelles, ces dernières sont toujours le principal moteur de l'économie. L'emploi, les loisirs et la qualité de vie dans les communautés du Nord dépendent de la santé de l'environnement. Les résidents reconnaissent l'importance d'une gestion durable des ressources pour assurer la prospérité économique à long terme de la région, et ils sont conscients que l'avenir des industries du tourisme, de la sylviculture, de la bioéconomie et de l'agriculture dépend de la qualité des ressources naturelles et de la santé des écosystèmes. On doit profiter des occasions d'affaires en respectant un cadre législatif et des politiques qui évoluent sans cesse et qui reposent à la fois sur des recherches scientifiques et sur le savoir écologique traditionnel.

Changements climatiques

Grâce à ses vastes forêts et à ses immenses terres humides, le Nord de l'Ontario constitue un important puits de carbone et contribue de façon importante à atténuer les changements climatiques. Dans le Grand Nord uniquement, les forêts, la toundra et les tourbières emmagasinent plus de 97 milliards de tonnes de carbone et aident à filtrer l'air en absorbant chaque année 12,5 millions de tonnes de dioxyde de carbone.

Les écosystèmes où vivent les communautés du Nord sont sensibles aux changements climatiques. Les données collectées et les modélisations établies indiquent que la température moyenne augmente plus rapidement dans le Nord que dans les régions plus au sud, et qu'elle devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années.

Cela altérera la forêt boréale et l'écologie fragile des voies d'eau, des lacs et des terres humides. L'augmentation des températures occasionnera des infestations de ravageurs, menacera la biodiversité de la région et entraînera une augmentation du nombre d'incendies de forêt et de tempêtes. En hiver, la banquise sera plus mince, ce qui réduira la durée de la saison de

« Le Nord de l'Ontario pourrait être un carrefour nord-américain – voire mondial – de la prochaine révolution économique, qui reposera sur un économie sans production de carbone. »

*Bill St. Arnaud,
Réseau canadien pour
l'avancement de la
recherche, de l'industrie
et de l'enseignement*

transport pour les communautés autochtones qui dépendent des routes de glace pour s'approvisionner en carburant, en matériaux de construction et en marchandises de grande dimension. Des infrastructures importantes comme les ports, les systèmes de traitement des eaux et les infrastructures de télécommunications pourraient également être touchés.

Le Plan d'action ontarien relatif aux changements climatiques jette les bases d'un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques. La *Loi sur l'énergie verte* favorisera l'approvisionnement en énergie verte et le développement éconergétique – le gouvernement de l'Ontario démontrera son leadership en adoptant des modes de fonctionnement plus verts. Les modifications proposées récemment à la *Loi sur la protection de l'environnement* permettraient à l'Ontario de plafonner les émissions et de participer à un système d'échange de droits d'émission en vue de réduire les GES, joignant ainsi les efforts consentis sur les plans provincial, national et international pour réduire les émissions. Le Comité d'experts sur l'adaptation aux changements climatiques a été créé pour aider le gouvernement, les municipalités et les citoyens à se préparer aux changements climatiques et à ses impacts sur la santé publique, les infrastructures, l'environnement et l'économie.

Pour les industries et les communautés, il importe d'adopter des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, stratégies qui doivent faire partie des plans régionaux sur le développement économique, les infrastructures et les transports.

Protéger les espèces en voie de disparition et les écosystèmes

Les lois adoptées récemment par le gouvernement ontarien offrent un cadre législatif permettant de mieux protéger l'environnement et la faune très riches de l'Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* propose une approche scientifique pour déterminer quelles espèces sont en péril, comme le sont le caribou des bois et l'ours polaire, et met de l'avant des plans de rétablissement des espèces et des politiques de protection de l'habitat. Complémentaire à la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario et à d'autres mesures, cette loi trace la voie en matière de développement économique communautaire durable pour les prochaines années.

L'Ontario compte des sites naturels d'une grande beauté et des écosystèmes fragiles qui sont irremplaçables et font partie de son patrimoine culturel unique. En protégeant ces lieux, on s'assure que les générations futures pourront en profiter, et l'on reconnaît qu'ils contribuent à l'identité d'une région, qu'ils inspirent les résidents et attirent des visiteurs de partout.

L'Aménagement du territoire dans le Grand Nord de l'Ontario

Le Grand Nord de l'Ontario représente plus de 40 % de la masse terrestre de la province et s'étend le long des rives de la baie James et de la baie d'Hudson. En juin 2009, un projet de loi sur la planification de l'utilisation et la protection des terres du Grand Nord a été déposé. Si elle est adoptée par l'Assemblée législative, la *Loi sur le Grand Nord* établira un processus de planification de l'utilisation des terres axé sur les communautés qui :

- Donnerait aux Premières Nations un rôle de leader dans la planification.
- Établirait un réseau interconnecté de terres protégées favorisant la protection d'au moins la moitié du territoire du Grand Nord.
- Permettrait le développement durable des ressources naturelles de la région dans l'intérêt de tous les Ontariens sur les plans environnemental, social et économique.

Si elle est adoptée, la *Loi sur le Grand Nord* exigera que tout projet de développement important soit précédé d'un plan d'utilisation des terres axé sur les communautés et élaboré par les Premières Nations.

Développement durable des ressources

Mikro-Tek est une compagnie de biotechnologie environnementale de Timmins qui a développé une technologie permettant d'améliorer la survivance et la croissance végétale qui contribue à la séquestration du carbone.

Les forêts de la Couronne de l'Ontario sont exploitées commercialement en vertu d'un cadre législatif précis, dont la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, qui régleme la planification de la gestion des forêts, l'exploitation forestière, la délivrance des permis d'exploitation et les consultations publiques. L'industrie forestière de l'Ontario continuera d'être un leader dans la gestion durable de ses forêts grâce à une législation qui assure une gestion responsable de la ressource. L'exploitation des forêts à des fins diverses (p. ex., le biocombustible) doit s'appuyer sur une planification sérieuse prévoyant la protection des espèces en péril et la pérennité des forêts. La forêt Whitefeather est devenue un modèle de planification axé sur la communauté et prévoyant que l'exploitation combine une gestion serrée de la ressource au bénéfice de la communauté autochtone et avec sa participation active.

La *Loi sur les mines* de l'Ontario, tout comme d'autres lois environnementales, fixe des normes parmi les plus élevées du monde pour l'exploitation responsable et écologique des mines, le développement minier, la fermeture et la restauration des sites. La loi fixe des exigences environnementales parmi les plus sévères du monde en matière de fermeture de mines; le processus de fermeture doit être approuvé par le gouvernement dès l'étape de la planification, et la compagnie minière doit s'engager à respecter

ces exigences au moment de l'ouverture de la mine ou de son expansion. Des modifications proposées à la loi augmenteront encore les mesures de protection environnementale dès l'étape de l'exploration minière, renforçant ainsi l'efficacité de la loi.

Protéger les Grands Lacs

La qualité de l'eau, sa quantité, la gestion des rives et du bassin hydrographique et les changements climatiques constituent autant d'enjeux importants dans la gestion à long terme des Grands Lacs. Les nouveaux accords multilatéraux sur la protection des eaux fixent des exigences plus sévères aux usagers et aux municipalités. On s'intéresse de plus en plus aux modes durables de transport de marchandises sur les Grands Lacs. L'expansion du transport maritime fait en sorte qu'on doit se préoccuper de questions environnementales comme les espèces envahissantes, l'élimination des déchets, la baisse du niveau des eaux et l'impact du développement des infrastructures sur les écosystèmes côtiers. Si cette expansion se passe de façon harmonieuse, le Nord de l'Ontario sera à l'avant-garde en matière de transport durable des marchandises. Les Grands Lacs forment le plus important système d'eau douce du monde et le lac Supérieur est le plus grand et le mieux préservé des Grands Lacs. Il recèle un énorme potentiel pour accueillir les touristes ontariens et étrangers.

Approvisionnement en eau potable salubre

L'accès à une eau potable salubre est essentiel à la vie et la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* ainsi que la *Loi de 2006 sur l'eau saine* ont fixé de nouvelles normes en matière de protection de la qualité de l'eau. Nombre de communautés du Nord peinent à maintenir des infrastructures et à respecter les normes de surveillance. Dès lors, beaucoup de ces communautés ont connu des problèmes d'approvisionnement ou ont dû faire bouillir leur eau. Il faudra élaborer de nouvelles stratégies et de nouvelles approches en matière de gestion de l'eau et de financement des infrastructures – y compris pour les communautés autochtones régies par le gouvernement fédéral. À mesure que les communautés mettront en œuvre des plans sur les énergies vertes, elles auront l'occasion d'utiliser les nouvelles technologies pour développer des solutions d'approvisionnement en eau, de protection de la ressource et de traitement des eaux usées.

Transition vers une économie verte

« L'esprit d'entreprise qui existe dans le Nord de l'Ontario offre de formidables perspectives en développement de technologies qui profiteront à l'ensemble de la province et du monde. »

*Al Douglas,
Centre ontarien de
ressources sur les
impacts climatiques
et l'adaptation*

La *Loi sur l'énergie verte* fera la promotion de l'énergie verte et soutiendra son développement et son expansion économique et communautaire dans une perspective de développement durable. Les réseaux intelligents, les sources d'énergie renouvelables et les mesures incitatives pour favoriser l'efficacité énergétique profiteront aux communautés du Nord. Cela permettra aux entreprises et aux citoyens de réduire à la fois leurs coûts et leur empreinte carbonique. Des stratégies pour des communautés vertes encourageront le déploiement de nouvelles technologies, notamment pour les systèmes locaux de distribution de l'énergie dans les communautés du Grand Nord afin de réduire la dépendance au diesel pour répondre aux besoins en électricité. Des initiatives destinées à l'industrie encouragent l'utilisation de technologies et de processus moins énergivores. D'autres lois et politiques incitent à l'utilisation de bioénergie fabriquée à partir des ressources forestières de l'Ontario et de nouvelles technologies mettant à contribution la biomasse forestière.

La gestion de l'efficacité environnementale sera une responsabilité partagée entre les citoyens, les communautés, les industries et les pouvoirs publics. La mise en œuvre du Plan de croissance exigera une meilleure collaboration avec le gouvernement fédéral dans les secteurs à responsabilité partagée comme la gestion des habitats marins et la protection de l'environnement.

Il faudra trouver un équilibre en développant des processus modernes et simplifiés qui s'appuient sur des principes d'intendance environnementale clairs et responsables. Avec un cadre cohérent pour la protection de l'environnement et en privilégiant l'économie verte, la recherche et l'innovation, le Nord de l'Ontario peut se positionner comme un modèle en matière de développement durable.

Plan d'action

1. Les stratégies d'élaboration du Plan de croissance entreprises par les régions, les communautés et les secteurs industriels tiendront compte des impacts environnementaux sur les ressources du Nord de l'Ontario et de la valeur écologique de ce territoire et des ressources naturelles en vue d'atteindre les objectifs sociaux, environnementaux et économiques conformes aux dispositions législatives.
2. Inclure dans la planification régionale de l'économie, des infrastructures et du réseau de transport des mesures de protection de la qualité de l'air et de l'eau, de soutien au développement de l'énergie verte et d'adaptation aux changements climatiques.
3. Par l'entremise du Centre ontarien de ressources sur les impacts climatiques et l'adaptation, développer des outils de recherche et de surveillance du climat du Nord et élaborer des stratégies permettant aux communautés et aux divers secteurs industriels de s'adapter aux changements climatiques.
4. Dans les programmes de développement économique et de soutien à l'industrie, privilégier le développement et l'utilisation des technologies vertes.
5. S'assurer que les bâtiments publics et les projets d'infrastructures sont à l'avant garde en matière de bâtiments verts et d'économie d'eau et d'énergie.
6. Accroître le soutien aux initiatives en matière de protection des sources d'eau et de qualité de l'eau potable (p. ex., infrastructure de gestion des déchets, traitement des eaux et des eaux usées).
7. Dans le cadre de l'initiative Un lieu propice aux affaires, s'assurer que les processus d'approbation environnementale sont harmonisés avec les exigences fédérales, et établir des critères de responsabilisation clairs en matière de protection de l'environnement.

7 Mise en œuvre

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario est un plan directeur économique à long terme qui détermine le cadre qui orientera les décisions pour les 25 prochaines années. Cette période connaîtra bien sûr ses cycles économiques qui auront une incidence sur l'évolution de l'économie. Ces cycles, et d'autres facteurs, détermineront la capacité budgétaire des pouvoirs publics. Le Plan proposé porte une vision et propose un train de mesures destinées à renforcer la capacité du Nord à atténuer les revers économiques. Parallèlement, ces mesures devront être viables sur le plan budgétaire et prévoir une utilisation avisée des ressources, particulièrement en cette époque de compressions budgétaires. En réalité, la seule façon de s'assurer que les ressources sont utilisées efficacement est d'avoir un plan précis.

Les stratégies mise de l'avant dans le Plan de croissance proposé du Nord de l'Ontario sont complémentaires et liées à une série de mesures à court, moyen et long terme. Certaines stratégies seront mises en œuvre très prochainement afin d'orienter les interventions à plus long terme. D'autres seront mises en œuvre sur plusieurs années.

Bien que le Plan de croissance soit un document du gouvernement de l'Ontario, la mise en œuvre des stratégies qu'il contient exigera un effort collectif et la participation de toutes les communautés et de tous les secteurs d'activité du Nord de l'Ontario. Les efforts des gouvernements provincial et fédéral et des administrations municipales, des communautés et organisations autochtones, des entreprises et des syndicats, du secteur de l'éducation et de la recherche et des citoyens devront être coordonnés. Les rôles de chacun des partenaires sont décrits à l'appendice 1.

Le Secrétariat des initiatives de croissance de l'Ontario du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure collaborera avec le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts afin d'établir le cadre stratégique de mise en œuvre qui prévoit un rôle pour des ministères et organismes provinciaux, des ministères fédéraux et des groupes de travail du Nord.

Dépenses en immobilisations

Le gouvernement provincial investira plus de trois milliards de dollars au cours des trois prochaines années dans les infrastructures du Nord de l'Ontario. La contribution du gouvernement fédéral dans des programmes à coûts partagés et en dépenses en immobilisations fera en sorte que le total des investissements sera de près de 3,5 milliards de dollars.

Ces investissements porteront sur des projets importants d'infrastructure routière comme l'élargissement à quatre voies des routes 11 et 69, des projets hospitaliers à North Bay et Sioux Lookout et des nouveaux projets de stimulation économique. Ils comprennent également des dépenses en immobilisations pour la Société de gestion du Fonds du patrimoine pour le Nord de l'Ontario. Ces investissements permettront de répondre aux priorités du Plan de croissance du Nord de l'Ontario en matière d'immobilisations.

Au fur et à mesure que le Plan de croissance sera mise en œuvre, il inspirera les décisions de la province en matière d'investissements dans les infrastructures, et il contient le plan pluriannuel des immobilisations de l'Ontario.

Harmonisation des politiques

La mise en œuvre du Plan exigera que les politiques des divers ministères et organismes du gouvernement provincial soient harmonisées. Tout comme dans le cas des dépenses en immobilisations, il faudra que les politiques gouvernementales soient coordonnées afin d'assurer la réussite du Plan. Le Plan de croissance servira de plan directeur des politiques et des décisions qui détermineront l'avenir du Nord de l'Ontario.

Mesures de rendement et surveillance

Une série d'indicateurs de rendement serviront à évaluer la réussite du Plan. À mesure que se fera l'évaluation de la mise en œuvre du Plan, les interventions et stratégies seront adaptées d'après les résultats de l'évaluation.

La province s'assurera également de la participation continue des citoyens, des communautés autochtones et des autres intervenants. Ces partenaires seront tenus informés tout au long du processus de mise en œuvre du Plan de façon à soutenir leur mobilisation tout au long du processus.

FAITES-NOUS PART DE VOTRE OPINION

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur ce document en les adressant au :

Plan de croissance proposé du Nord de l'Ontario
Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts,
159, rue Cedar, bureau 601, Sudbury (Ontario) P3E 6A5

Télécopieur : 1-877-465-4411
Courriel – northerngrowthplan@ontario.ca
Vous pouvez remplir la fiche de commentaires en ligne
à www.placealacroissance.ca

Pour en savoir plus, veuillez composer le 1-866-479-9781.

Veillez nous faire part de vos commentaires au plus tard le 1er février 2010.



ANNEXE 1

Zone du Plan de croissance du Nord de l'Ontario

PLACE À LA CROISSANCE :
 DE MEILLEURS CHOIX POUR UN AVENIR MEILLEUR

Les données présentées dans la carte ci-dessus ne sont pas à l'échelle

Appendice 1 : Les partenaires et leurs rôles

PARTENAIRES	RÔLES POSSIBLES / APPORT
Gouvernement de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec d'autres partenaires afin de coordonner, faciliter et suivre la mise en œuvre du Plan de croissance.
Gouvernement fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer : <ul style="list-style-type: none"> • À l'harmonisation de sa politique et à son plan d'investissement pour le Nord avec les priorités du Plan de croissance. • Au marketing et aux stratégies en vue d'attirer des investissements. • À l'harmonisation des exigences de programme et de l'environnement réglementaire. • Collaborer avec les organisations des traités et les Premières Nations pour régler les revendications territoriales et d'élaborer de nouvelles mesures budgétaires pour susciter la création de nouvelles entreprises autochtones.
Organisations et gouvernements	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec des divers secteurs et d'autres communautés à la planification de l'économie régionale, des infrastructures, des réseaux de transport, de main-d'œuvre, de planification culturelle et démographique.
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec d'autres communautés de même que les secteurs de l'éducation et des industries à la planification de l'économie, des infrastructures, à la main-d'œuvre, de la culture et des populations. • Développer des grappes stratégiques et des corridors d'activités commerciales spécialisées.
Entreprises, industries et associations	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les pouvoirs publics et les communautés pour élaborer des stratégies sectorielles et des grappes stratégiques. Contribuer à la planification économique régionale. • Collaborer avec divers secteurs afin de repérer des compétences adaptées aux marchés, accroître les possibilités d'apprentissage en entreprise, de mentorat et de stages, et pour développer la recherche et les priorités.
Secteurs de l'éducation et de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des réseaux et des partenariats en vue d'améliorer les activités de formation en ligne, d'adapter les programmes aux besoins de la main-d'œuvre, d'augmenter l'emploi et d'accroître les échanges au sein de l'industrie. • Collaborer avec l'industrie pour susciter des recherches afin d'améliorer la compétitivité des secteurs économiques du Nord et de renforcer les communautés du Nord. • Soutenir l'adoption des nouvelles technologies, les innovations et les pratiques exemplaires.

ISBN 978-1-4435-1327-2 (PDF)
ISBN 978-1-4435-1326-5 (Print)
Financé par le gouvernement de l'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

Also available in English